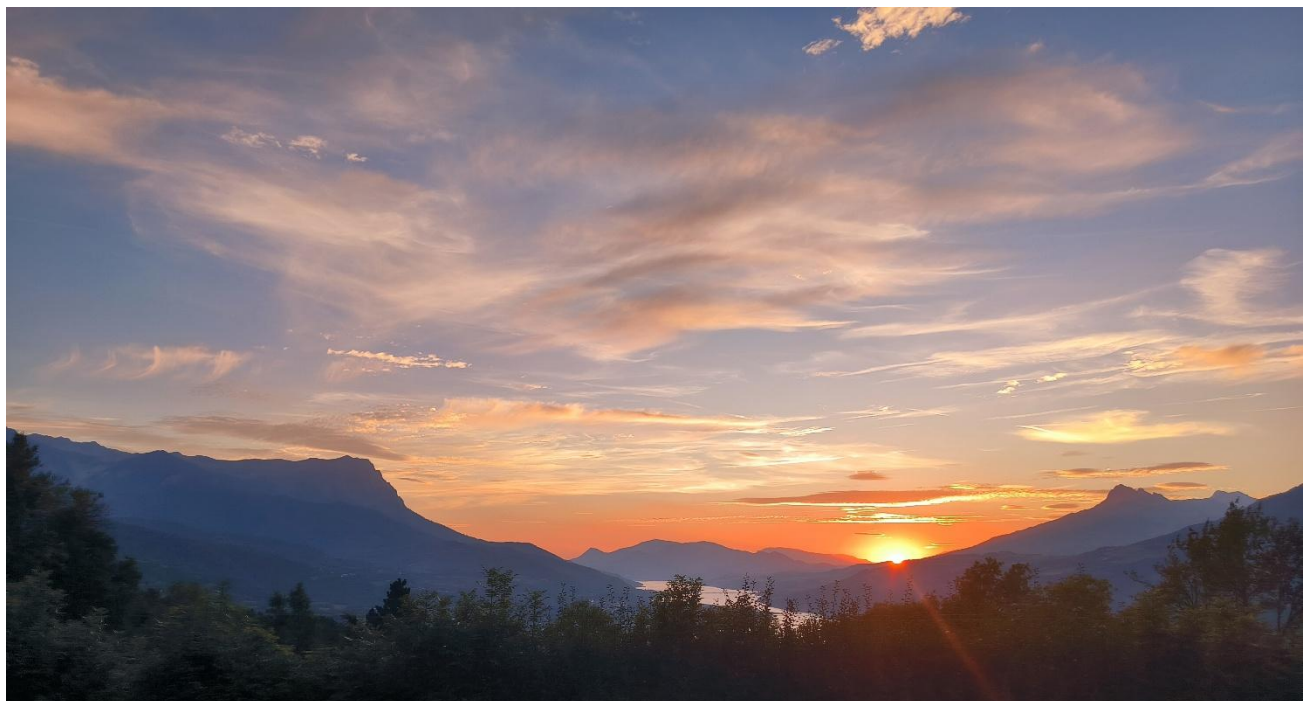




Rapport annuel

2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES



Table des matières

Introduction	1
Partie 1 Les indicateurs techniques	3
Territoire et population	4
Les missions de la régie SMICTOM Serre-Ponçon	5
Les déchets pris en charge	7
Les moyens humains et véhicules	8
L'accueil des usagers et les moyens d'information	10
La prévention	11
La Ressourcerie	18
La pré-collecte	22
La collecte	26
Les déchèteries	31
Le traitement des déchets : L'ISDND	36
Le traitement des déchets : L'UPC	38
Le traitement des déchets : Taux de valorisation	36
Partie 2 Les indicateurs économiques et financiers	37
Les indicateurs financiers	38
Partie 3 Réalisations 2025 & Projets 2026	47
Réalisations 2025 et projets 2026	48

Introduction



Depuis le 1er janvier 2017, pour donner suite à l'application de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Régie SMICTOM (Service Mutualisé Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Serre-Ponçon est le service déchet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP).

Un Conseil d'Exploitation, composé d'un élu de chaque commune membre de la CCSP, se réunit régulièrement pour statuer sur le fonctionnement opérationnel du service.

Les décisions sont prises par délibération du conseil communautaire sur proposition du conseil d'exploitation.

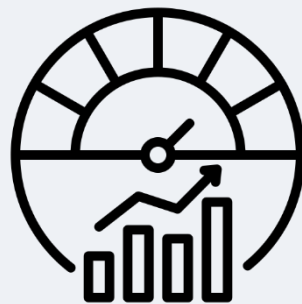
Sa présidente est Mme Chantal EYMEUD, le vice-président aux déchets est M. VOLLAIRE et M. AUDIER est le président du conseil d'exploitation de la Régie SMICTOM Serre-Ponçon.

Ce rapport annuel présente son bilan d'activité pour l'année 2025.



Partie 1

Les indicateurs techniques





Habitants DGF (2023) : 26 895

	2025 (En vigueur au 1er janvier 2025)	
Commune	pop municipale (hab)	pop DGF (hab)
Baratier	643	943
Châteauroux-les-Alpes	1 223	1 532
Chorges	3 106	3 883
Crévoux	122	301
Crots	1 161	1 512
Embrun	6 387	8 875
Les Orres	510	3 594
Pontis	95	203
Prunières	312	474
Puy-Saint-Eusèbe	190	274
Puy-Sanières	281	374
Réallon	243	771
Saint-André-d'Embrun	708	939
Saint-Apollinaire	204	358
Saint-Sauveur	493	766
Le Sauze-du-Lac	158	257
Savines-le-Lac	1 109	1 993
TOTAL	16 945	27 049

Depuis juin 2015, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a fait le choix de gérer la collecte de ses déchets en direct puis, en 2020 elle prend également en gestion direct le site d'enfouissement de Pralong.

Sur le site de Pralong à Embrun, le pôle déchet regroupe toutes les infrastructures de la Régie SMICTOM Serre-Ponçon :

Bâtiment
administratif



Ressourcerie



Déchèteries



UPC



ISDND



Les déchets pris en charge

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont des déchets produits par les ménages, les administrations publiques et les activités économiques (entreprises), et sont gérés par le service public de gestion des déchets (SPGD).

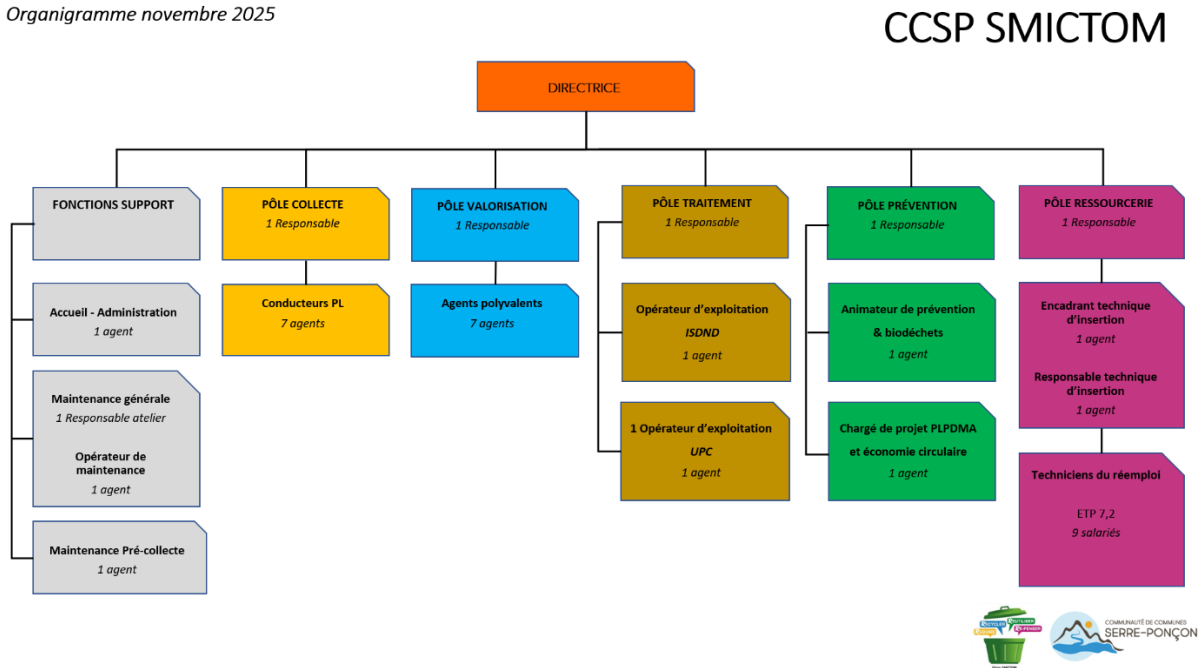
TYPE DE DECHETS	MODE DE COLLECTE
 <u>Ordures ménagères résiduelles (OMr) :</u> <i>Il s'agit de la part des déchets ménagers qui ne sont pas recyclables. Généralement, ce sont les déchets restant après avoir effectué le tri sélectif et le tri des biodéchets.</i>	→ En PAV
 <u>Déchets issus de la collecte sélective :</u> <i>Emballages, papier, verre, cartons</i>	→ En PAV → En déchèteries
 <u>Biodéchets alimentaires :</u> <i>Les biodéchets alimentaires correspondent à la fraction fermentescible des déchets ménagers.</i> <i>Ils sont généralement constitués de restes de repas, de préparations de repas non consommées/périmées, etc.</i>	→ Sur les sites de compostage et de collecte
 <u>Déchets occasionnels :</u> <i>Les déchets occasionnels sont des déchets ménagers qui sont produits de manière plus épisodique. De par leur volume ou leur poids, ils ne peuvent généralement pas être pris en compte par la collecte des ordures ménagères et doivent donc être déposés en déchèterie. (Plus de détail voir §<u>Les déchèteries</u>)</i>	→ En déchèteries

Les moyens humains et véhicules

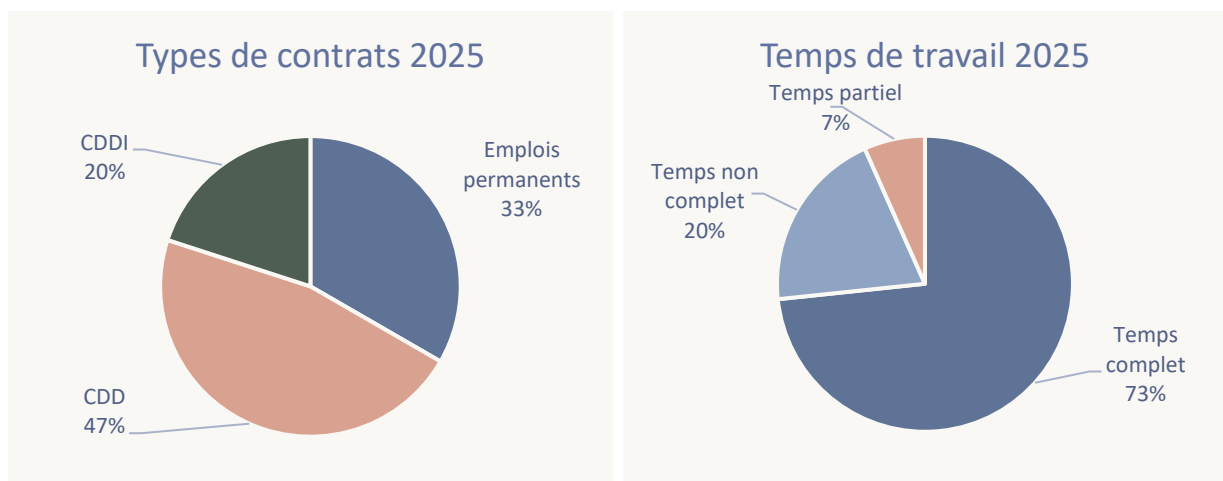
1. Les moyens humains

L'équipe de la régie SMICTOM Serre-Ponçon est composée en moyenne d'une quarantaine d'agents répartis sur 6 pôles. Sur l'année 2025, 45 agents ont été comptabilisés (-18% par rapport à 2025, Ressourcerie incluse).

Organigramme novembre 2025



Typologie des contrats :



Indicateurs sur les accidents de travail



811 jours d'absence pour maladie ordinaire en 2025, soit 75% des jours d'absence



5 accidents de travail soit 76 jours d'absence pour accidents de travail

Formations



102,5 jours ont été consacrés aux formations en 2025.

Comité Social Territorial (CST)



En 2025, **4 réunions du CST** ont eu lieu pour évoquer les sujets en lien avec les conditions de travail des agents

2. Les véhicules

Pour assurer le service sur l'ensemble du territoire, le parc de véhicules est composé des véhicules suivants :

Pré-collecte :

5



Déchèteries :

3



Collecte :

9



ISDND :

1 / 1



Maintenance :

1



Autres véhicules :

5



3. Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires réalisés en 2025 sont les suivants :

- Electrique
- Alarme incendie
- Extincteurs
- Levage (palan ressourcerie et atelier mécanique)
- VGP des engins (camions grue, BOM, engins de chantier) et EPI (dont lignes de vie)

L'accueil des usagers et les moyens d'information

L'accueil des usagers

Les usagers sont invités à se présenter à l'accueil de la régie SMICTOM Serre-Ponçon pour acheter du compost, récupérer des collecteurs d'huiles alimentaires, des sacs à vrac ou pour tout autre renseignement relatif à la gestion des déchets et leur valorisation. Ils peuvent également adresser leurs questions, remarques et réclamations à l'accueil de la régie SMICTOM Serre-Ponçon, par téléphone ou par email.



Régie SMICTOM Serre-Ponçon

20 route du Bramafan

05200 Embrun

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00

et de 14h à 17h00



Accueil téléphonique :

04 92 43 76 27

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00

et de 14h à 17h00



<https://www.ccserreponcon.com>



smictom@ccserreponcon.com

En 2025, il y a eu plus de 1 000 appels au standard de la régie SMICTOM Serre-Ponçon, dont 67 % venaient de particuliers. Les appels concernaient principalement la Ressourcerie (40%), le pôle Prévention (20%) et le pôle Valorisation (14%). D'ailleurs, 160 RDV ont été pris en 2025 pour une collecte à domicile par la Ressourcerie.

Les moyens d'information

La régie SMICTOM Serre-Ponçon utilise différents moyens d'information et de communication pour informer ses usagers. Parmi ces moyens, le site internet de la collectivité est utilisé diffuser des informations générales, avec une page dédiée aux déchets sur laquelle certains documents sont disponibles (Rapports annuels, PLPDMA, informations de prévention, etc.). Les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) sont également utilisés, ainsi que la revue intercommunale Serre-Ponçon. Pour des communications plus spécifiques, des réunions publiques peuvent être organisées, de même que des communiqués de presse, de l'affichage, ou encore des diffusions de façon écrite par courrier ou par email. De plus, l'information est relayée par les communes membres.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



SERRE-PONÇON



SMICTOM

Communauté de communes de Serre-Ponçon

10

2. Le compostage



2 172	Composteurs individuels
109	Sites de compostage partagés dont 94 sur PAV
54	Professionnels équipés
16 T	De biodéchets collectés

Le compostage permet de transformer les déchets fermentescibles (déchets de jardin et de cuisine) en fertilisant. Les foyers, résidences et professionnels qui en font la demande sont équipés moyennant une participation financière.



Les déchets verts sont collectés via les déchèteries du territoire. En parallèle, afin d'assurer une gestion séparée des biodéchets alimentaires, la régie SMICTOM Serre-Ponçon déploie une stratégie reposant sur plusieurs solutions complémentaires :

- Le compostage individuel
- Les sites de compostage partagés
- Le compostage chez les professionnels
- La collecte séparée des biodéchets

Le compostage individuel



Depuis 2004, la régie SMICTOM Serre-Ponçon développe une politique de compostage individuel. Dans ce cadre, elle propose des composteurs individuels en bois et des lombricomposteurs en plastique adaptés pour les appartements. Chaque remise de composteur ou de lombricomposteur est accompagnée d'une réunion d'information animée par un guide composteur, permettant de présenter les principes et bonnes pratiques du compostage :

- ✓ Le montage du composteur,
- ✓ Son utilisation au quotidien,
- ✓ L'utilisation du compost produit.

Entre 2004 et 2025, 2 173 composteurs, dont 20 lombricomposteurs, ont ainsi été distribués, représentant environ 28 % des maisons individuelles équipées par la régie SMICTOM Serre-Ponçon.

Les sites de compostage partagés

Le déploiement du compostage sur le territoire passe également par la mise en place de sites de compostage partagés. Ces sites sont majoritairement installés sur les points d'apport volontaire (94 PAV équipés en 2025, cela représente 38% des PAV), mais ils sont également présents sur des copropriétés (12 sites) et 3 sites sont hors PAV et hors copropriétés, pour un total de 109 sites de compostage partagé.

Les sites de compostage partagés installés sur des PAV bénéficient d'un suivi régulier, assuré par la collectivité, ce qui permet de maintenir leur bonne activité. Le compost ainsi obtenu est alors mis à disposition des habitants sur les sites de compostage.



Des animations et temps d'échange sont proposés sur les sites de compostage afin de sensibiliser les habitants à la pratique du compostage partagé. La régie SMICTOM Serre-Ponçon propose notamment des « apéros compost » ou des goûters compost directement sur les sites.

Ouverts à tous, ces moments conviviaux permettent d'aborder les différentes étapes du compostage, depuis le dépôt des biodéchets jusqu'à l'obtention et l'utilisation du compost, tout en favorisant les échanges entre habitants et agents du service.



Le compostage professionnel

La régie SMICTOM Serre-Ponçon accompagne également les établissements de restauration collective et les professionnels qui souhaitent développer le compostage. Lors de l'implantation des sites, le personnel de l'établissement est formé à l'utilisation des composteurs ainsi que du compost obtenu. Un suivi régulier des différents sites est réalisé afin d'accompagner au mieux les établissements dans la gestion de leurs biodéchets et l'utilisation du compost obtenu.

En 2025, seuls 2 professionnels supplémentaires ont fait la demande pour être équipés d'un composteur, portant à 54 le nombre d'établissements équipés pour le compostage. Cependant, le taux d'équipement en composteur des PAV pros a augmenté, passant de 42% en 2023 à 55% en 2025.

La collecte séparée des biodéchets

La régie SMICTOM Serre-Ponçon a déployé la collecte des biodéchets en bacs grutables sur des sites à forte production où le compostage n'est pas gérable en composteurs partagés. L'installation des bacs s'est faite au premier semestre 2025 pour des collectes en bac grutables à partir de septembre 2025. Cela a représenté 16 tonnes de biodéchets collectés par ce moyen en 2025.



3. Accompagnement des manifestations éco-responsables



De nombreuses manifestations culturelles ou sportives sont organisées tout au long de l'année sur le territoire de la communauté de communes. La demande des organisateurs de bénéficier d'un accompagnement de la collectivité dans la gestion de leurs déchets est importante.

Ainsi, les organismes profitent de conseils du service Prévention, en amont de leurs manifestations, tant pour leurs besoins matériels que pour la réduction de leurs déchets (achat local, en vrac, remplacement des bouteilles d'eau par des points d'eau en libre-service...).

4. Sensibiliser le public



71 Animations en 2025
> 1 500 Personnes sensibilisées

Animations à destination de la population touristique



L'objectif est d'échanger avec la population touristique mais également permanente, sur les outils de prévention existants et de l'informer sur les modalités de tri sur notre territoire. Les animations se présentent principalement sous forme de jeux ou d'ateliers afin de faciliter la discussion et l'échange.

Durant les vacances d'été (juillet-août), la régie SMICTOM Serre-Ponçon réalise des animations sur toutes les plages de son territoire.

En 2025, 7 animations de plages ont eu lieu.

Animations scolaires

Les enfants sont un vecteur puissant pour la sensibilisation à la prévention des déchets et à l'environnement. Ils représentent à la fois la nouvelle génération qui sera acteur dans la gestion des déchets mais aussi un lien

primordial à travers leurs échanges avec leurs ascendants.

La Régie SMICTOM Serre-Ponçon propose chaque année de créer, en collaboration avec les professeurs, des projets pédagogiques au niveau des différentes écoles du territoire. L'ambassadrice prévention développe alors ses interventions autour de plusieurs thèmes :

- ✓ Le tri des déchets et leur recyclage,
- ✓ Le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ Le compostage et lombricompostage des déchets fermentescibles,
- ✓ La prévention ou comment réduire notre production de déchets,
- ✓ Le détournement de l'objet ou comment un déchet peut devenir ressource,
- ✓ Le réemploi avec la Ressourcerie,
- ✓ Le gaspillage alimentaire.

A l'issue des interventions en classe, une visite du site de Pralong (déchèterie, ancien casier ISDND, ISDND, Ressourcerie) est proposée afin de mettre en image ce qui a été abordé en classe.

En 2025, 11 classes ont eu une intervention sur la thématique du déchets (minimum 3 interventions par classe) au sein des différents établissements scolaires.

Organisation d'ateliers lors des évènements nationaux



Depuis 2011, la régie SMICTOM Serre-Ponçon participe à plusieurs évènements nationaux afin de sensibiliser le public aux enjeux liés à la prévention et à la gestion des déchets. En 2025, des actions ont notamment été menées dans le cadre de la Journée mondiale du recyclage, de la Semaine européenne du développement durable, de la quinzaine « Tous au compost ! » ou encore de la Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces manifestations permettent d'aborder différentes thématiques liées aux déchets et à l'économie circulaire : compostage, tri, réduction des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi, détournement d'objets, dons, ...

5. Prêt de vaisselle et de matériel de pré-collecte

Vaisselle réutilisable

La régie SMICTOM Serre-Ponçon a développé la mise à disposition gratuite d'éco-verres pour les manifestations. Cette démarche a ensuite été élargie au prêt de vaisselle, afin d'éviter l'utilisation de vaisselle jetable lors des évènements.

Ce service est accessible aux associations, organismes publics et privés ainsi qu'aux particuliers du territoire.

C'est ainsi qu'une centrale de prêt a été créée en 2017, permettant aux organisateurs d'évènement d'emprunter gratuitement de la

Participation et animation de stands sur des évènements locaux

A l'occasion des évènements locaux, la régie SMICTOM Serre-Ponçon anime régulièrement des stands d'information et de sensibilisation. La thématique abordée sont adaptées à la nature de chaque manifestation et permettent d'échanger avec le public sur la prévention et à la gestion des déchets.

Depuis 2003, la régie SMICTOM Serre-Ponçon participe notamment aux marchés forains, à la foire bio Génépi, ainsi qu'à diverses manifestations locales.

Formations au tri des déchets dans les entreprises

La régie SMICTOM Serre-Ponçon accompagne les professionnels qui souhaitent mettre en place des actions en faveur d'une meilleure gestion de leurs déchets : tri, compostage, réduction de la quantité de déchets produits... Ainsi, la collectivité propose à la fois une aide technique et une formation du personnel.

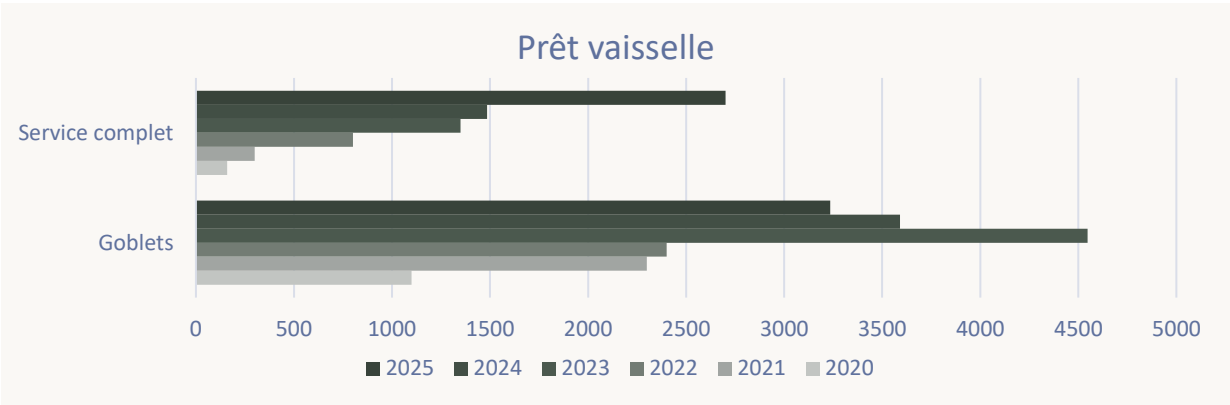
En 2025, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a accompagné 17 professionnels.

vaisselle et du matériel réutilisable : assiettes, couverts, plats de service, carafes, etc.

En 2025, près de 3 200 gobelets et 2 700 couverts ont été prêtés pour 25 évènements.



De nombreux organisateurs ont également fait le choix de se doter de leurs propres éco-verres.



Matériel de pré-collecte

La Régie SMICTOM Serre-Ponçon met également à disposition gratuitement des contenants de pré-collecte (colonnes aériennes, Movea®, Collectubes®) pour les manifestations du territoire. En 2025, 15 manifestations ont utilisé le service de prêt de matériel.

6. Lutter contre le gaspillage alimentaire

L’action de lutte contre le gaspillage alimentaire s’est poursuivie durant l’année 2025 avec notamment des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire, aussi bien auprès des scolaires qu’auprès du grand public. De plus, les animations autour du compostage sont également un bon moyen d’aborder le sujet du gaspillage alimentaire et de sensibiliser les usagers à ce sujet.

Depuis octobre 2025, la SAPN FNE 05 accompagne la CCSP pour encourager la réduction et la gestion des déchets organiques. Ce projet, financé par l’ADEME, s’inscrit dans le cadre du PLDPMA et permettra notamment à la SAPN FNE 05 de réaliser au moins deux actions d’animation par an qui répondent à un besoin de la collectivité, ceci grâce à une collaboration active entre la CCSP et la SAPN FNE 05. Dans le cadre de cet accompagnement, une enquête sur les restes alimentaires a été lancée et un diagnostic sur le gaspillage alimentaire va être réalisé.

7. Indice de réduction des déchets (IRD)

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 sert de référence et correspond à l’indice 100. L’indice de réduction des déchets pour une année donnée est calculé en rapportant le tonnage de l’année concernée à celui de 2010, selon la formule suivante : le tonnage de l’année N est multiplié par 100 puis divisé par le tonnage de l’année 2010.

En 2010, la CCSP comptait 16 communes pour 13 221 habitants permanents. En 2025, elle compte 17 communes pour 16 945 habitants permanents. L’indice de réduction des déchets (OM) a augmenté entre 2024 et 2025, et est inférieur à 100. Cela signifie que la production d’ordures ménagères a légèrement augmenté entre 2024 et 2025 mais qu’elle reste toutefois inférieure en 2025 par rapport à 2010.

Année	2010	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage OM (T)	5 456	4 880	4 757	4 811	4 595	4 564	4658
IRD (OM)	100	89,5	87,2	88,2	84,2	83,7	85,4

La Ressourcerie



78 % Des salariés accompagnés en sorties dynamiques
151 Clients en moyenne par jour d'ouverture
+2% De fréquentation du magasin par rapport à 2024
94 Tonnes collectées, dont :
81 % Revendus
18 % Recyclés

Ouverte depuis début 2014, la Ressourcerie a une double mission environnementale et sociale : La réduction des déchets par la collecte d'objets dont vous souhaitez vous débarrasser pour leur donner une seconde vie et, au niveau social, l'accompagnement socio-professionnel de salariés en parcours d'insertion.

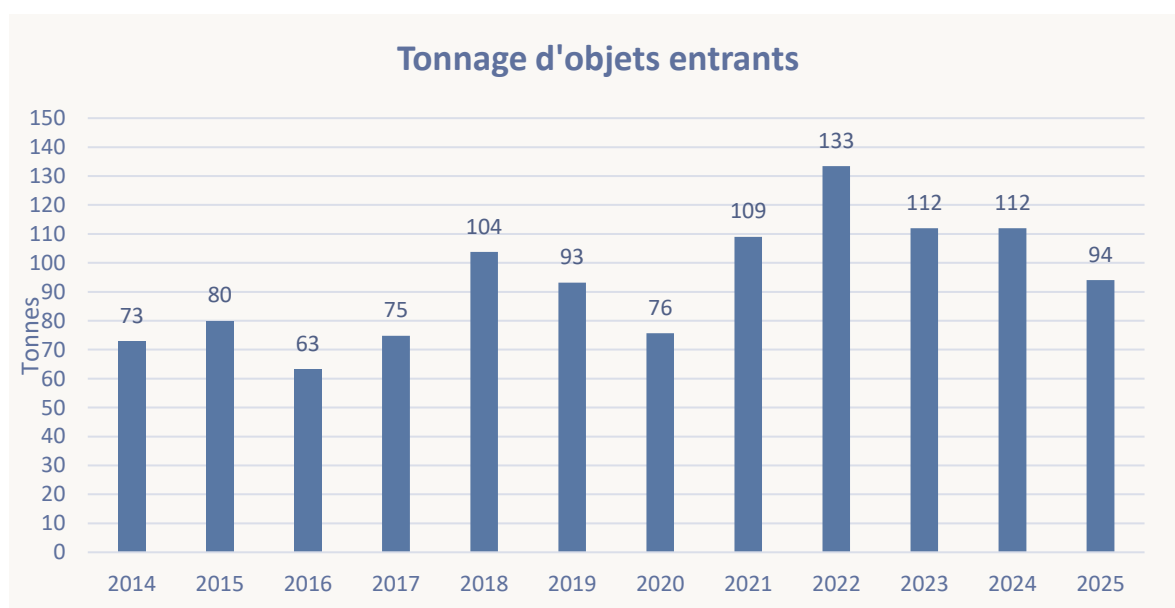
Elle développe 4 activités principales :

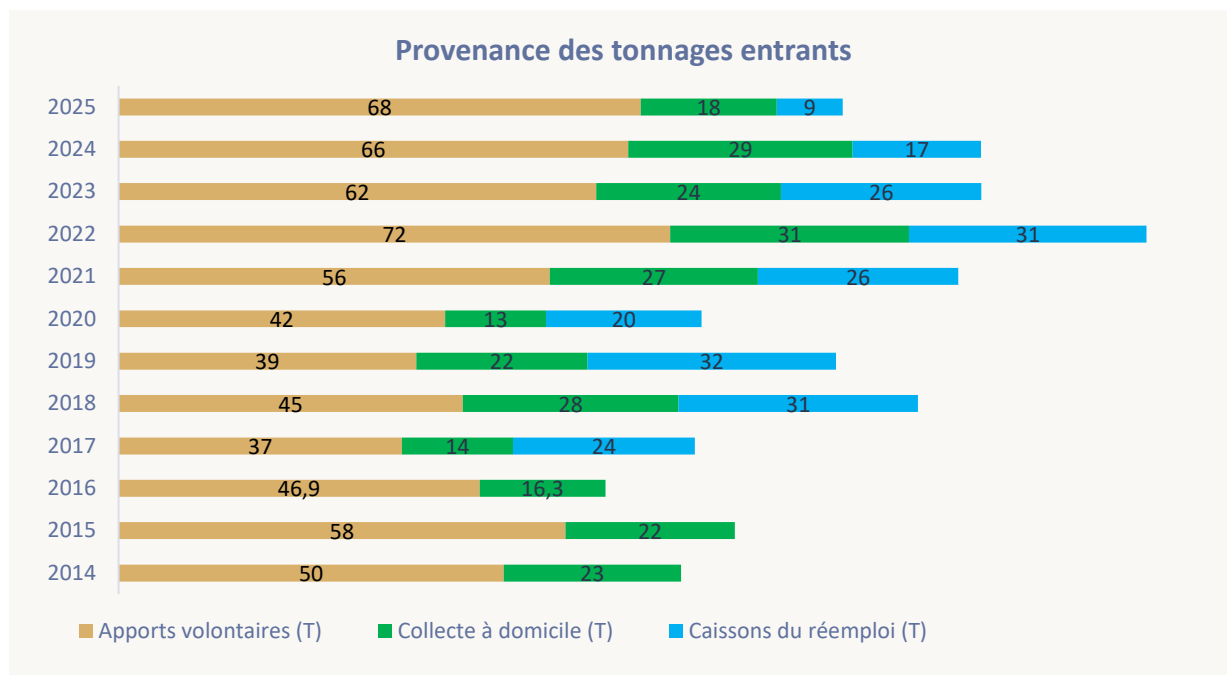
- La Collecte à domicile ou par apports volontaires
- La Valorisation dans les différents ateliers
- La Vente au sein du magasin
- La Sensibilisation à la réduction des déchets

Agréée Atelier Chantier d'Insertion, le pôle Ressourcerie permet également à des personnes rencontrant des freins à l'emploi d'être accompagnées sur leur projet professionnel tout au long de leur contrat de travail.

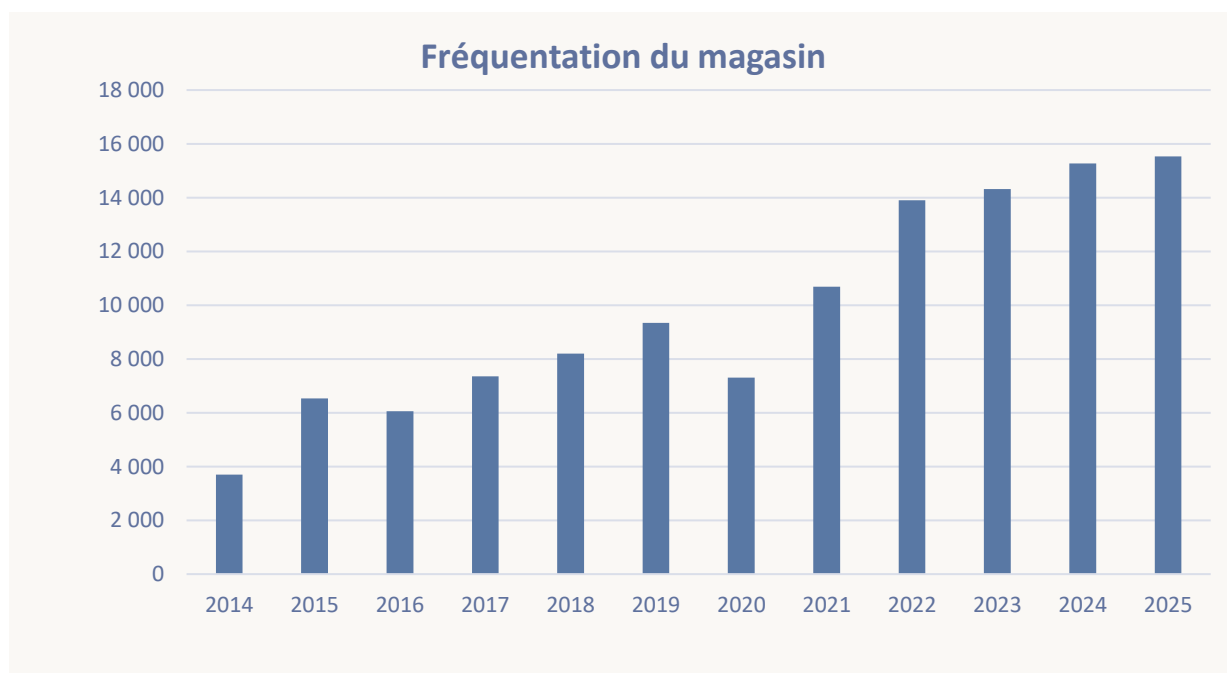


1. L'activité Ressourcerie





Cette année, les tonnages entrants sont en baisse de 16% par rapport à l'année 2024, et ceci se constate surtout sur les apports au caisson de réemploi de la déchèterie (près de 50% de baisse). Sur les 94T de matériel collecté, 68% du matériel provient d'apports volontaires en Ressourcerie, 18% provient de la collecte à domicile et 9% provient des apports en caisson du réemploi installés en déchèterie.



En 2025, l'augmentation de la fréquentation du magasin se poursuit sensiblement : +2% par rapport à 2024. Cette augmentation vient confirmer la qualité du service rendu, mais également une prise de conscience croissante des enjeux de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.

2. L'activité insertion

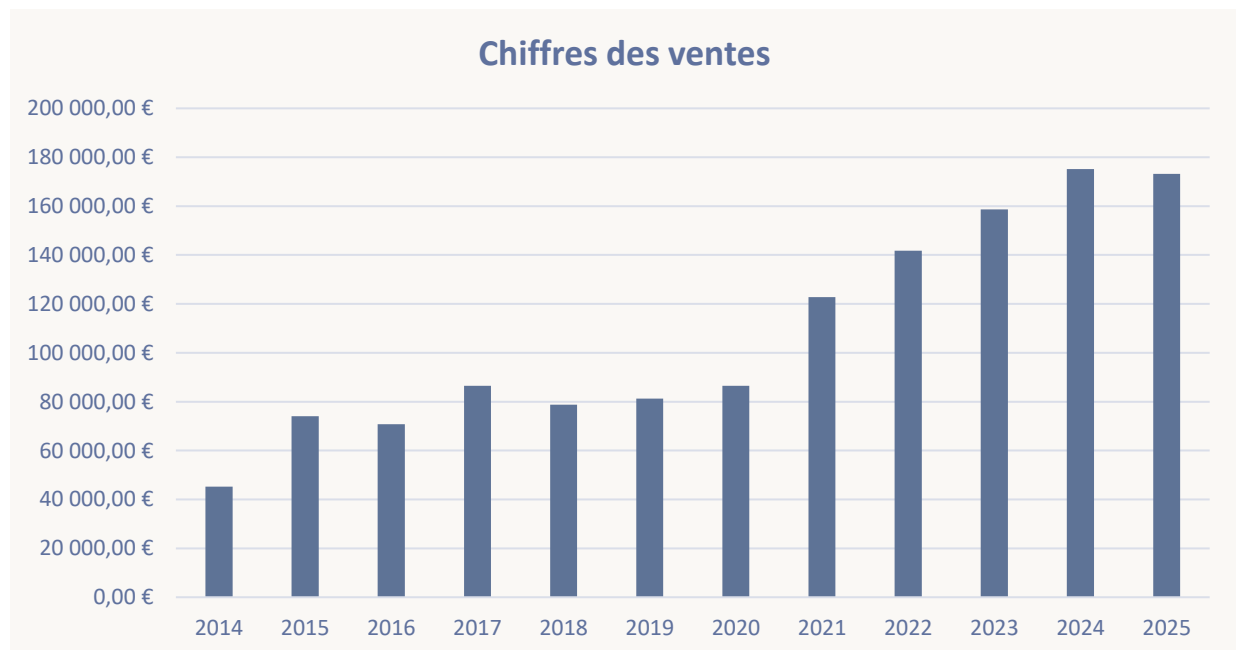
Sur l'année 2025, ce sont 18 personnes au total qui ont pu bénéficier d'un parcours au cours duquel elles ont été accompagnées sur leur projet professionnel : 8 personnes ont débuté un parcours et 9 ont quitté la structure.

Sur ces 9 personnes sorties, 7 sont en sortie dynamique, c'est-à-dire des sorties pour un emploi durable, pour un emploi de transition, pour une formation, etc.

- Une année qui reste positive en terme de sorties avec 78% de sorties positives
- En revanche, un bilan mitigé des actions de formation réalisées : 2 sessions de formation, 4 agents concernés pour un total de 56 heures. Ceci en raison de difficultés à obtenir des financements.
- Un réseau d'entreprises partenaires qui reste stable : 8 entreprises partenaires, pour 8 périodes d'immersion en entreprise réalisées, soit un total de 10 semaines.

3. Bilan économique

Une diminution sensible des ventes par rapport à 2024, alors que les 4 années précédentes affichent des hausses allant de 10 à 20 %. La baisse se constate notamment sur la catégorie meuble, ce qui questionne sur le tarissement du gisement, mais également sur l'impact du réemploi lucratif (sites de vente d'objet de seconde main, rayons dans les grandes surfaces...)



PAV hors Pro

Au 31 décembre 2025	Nbr de PAV	OM				Biflux				Verre				Carton					Biodéchets			Total (hors biodéchets)	
		PAV équipés	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	PAV équipés	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	PAV équipés	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	PAV équipés	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	Benne cartons	PAV équipés	Composteurs statiques	Composteurs grutables		
BARATIER	11	11	15	0	0	11	10	0	2	8	8	0	0	2	0	0	4	-	5	3	2	39	
CHATEAUROUX-LES-ALPES	14	14	17	0	1	14	8	0	8	9	7	0	2	2	0	0	3	-	5	4	1	46	
CHORGES	29	29	33	0	2	29	23	0	15	23	14	0	10	5	0	0	4	1	13	7	6	102	
CREVOUX	5	5	8	0	0	5	5	0	1	3	3	0	0	2	0	0	3	-	2	1	1	20	
CROTS	15	15	15	0	3	15	8	0	10	8	5	0	3	2	0	0	3	-	8	5	3	47	
EMBRUN	80	80	75	10	2	80	41	6	39	51	27	1	25	14	0	1	14	-	24	9	19	241	
LES ORRES	31	31	60	0	1	30	30	0	9	14	16	0	3	3	0	0	8	-	9	5	4	127	
PONTIS	3	3	3	0	0	3	1	0	2	1	0	0	1	0	0	0	0	-	1	1	0	7	
PRUNIERES	7	7	6	0	1	7	5	0	3	5	4	0	1	0	0	0	0	-	4	4	0	20	
PUY-SAINT-EUSEBE	2	2	2	0	0	2	1	0	2	2	1	0	1	0	0	0	0	-	1	1	0	7	
PUY-SANIERES	2	2	3	0	0	2	4	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	-	2	2	0	9	
REALLON	11	11	16	0	0	11	13	0	0	8	8	0	0	1	0	0	2	-	5	3	1	39	
SAINT-ANDRE-D'EMBRUN	9	9	11	0	0	9	7	0	4	4	4	0	0	0	0	0	0	-	4	4	0	26	
SAINT-APOLLINAIRE	3	3	3	0	0	3	3	0	1	3	2	0	1	0	0	0	0	-	1	2	0	10	
SAINT-SAUVEUR	6	6	6	0	0	6	3	0	3	2	2	0	0	0	0	0	0	-	1	1	0	14	
LE SAUZE-DU-LAC	4	4	5	0	0	4	5	0	2	4	3	0	1	0	0	0	0	-	2	2	0	16	
SAVINES-LE-LAC	23	23	27	0	2	23	16	0	12	14	7	0	8	3	0	0	4	-	9	5	4	76	
TOTAL	255	255	305	10	12	254	183	6	113	161	113	1	56	34	0	1	45	1	96	59	41	846	
Taux équipement PAV		100%				100%				63%				13%					38%				
		tot 327				tot 302				tot 170				tot 47					tot 100				

PAV Pro

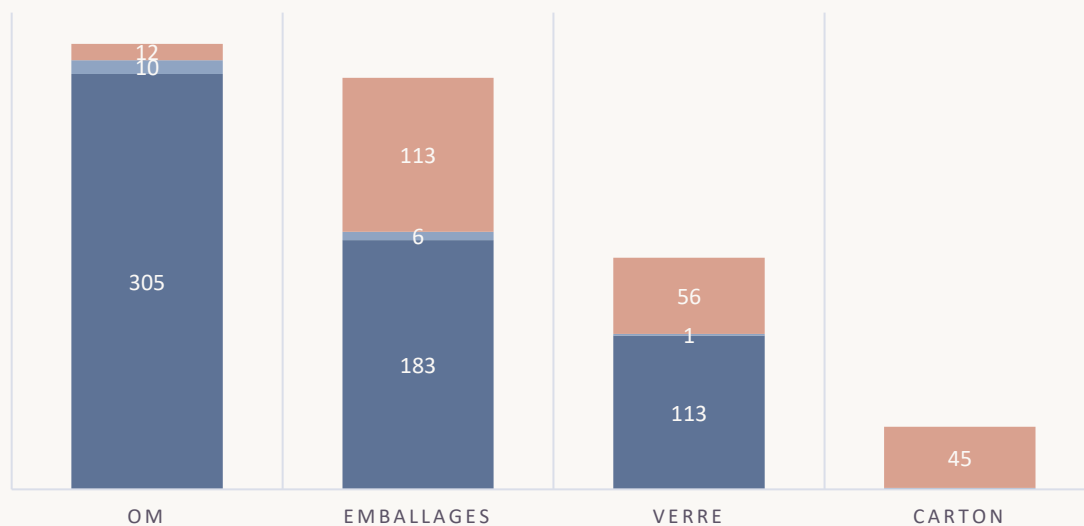
Au 31 décembre 2025	Nbr de PAV Pro	OM				Biflux				Verre				Carton				Biodéchets			Total (hors biodéchets)		
		PAV équipé	Conteneur	Conteneur	Colonne	PAV équipé	Conteneur	Conteneur	Colonne	PAV équipé	Conteneur	Conteneur	Colonne	PAV équipé	Conteneur	Conteneur	Colonne	Benne cartons	PAV équipés	Composteurs statiques		Composteurs grutables	
			semi-enterré	enterré	aérienne		semi-enterré	enterré	aérienne		semi-enterré	enterré	aérienne		semi-enterré	enterré	aérienne						
BARATIER	9	9	10	0	0	9	8	0	2	5	4	0	1	1	0	0	1	-	6	4	2	26	
CHATEAUROUX-LES-ALPES	4	4	4	0	0	4	2	0	2	3	1	0	2	0	0	0	0	-	2	2	0	11	
CHORGES	9	9	9	0	3	8	2	0	12	6	2	0	6	2	0	0	2	-	4	6	0	36	
CREVOUX	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CROTS	3	3	4	0	0	3	2	0	1	3	0	0	3	0	0	0	0	-	3	3	0	10	
EMBRUN	19	19	21	0	0	19	10	0	9	7	3	0	4	4	0	0	4	-	10	9	0	51	
LES ORRES	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	-	1	1	0	4	
PONTIS	2	2	2	0	0	2	1	0	1	2	1	0	1	0	0	0	0	-	-	-	-	6	
PRUNIERES	2	2	3	0	0	2	0	0	3	2	0	0	3	1	0	0	1	-	1	1	0	10	
PUY-SAINT-EUSEBE	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PUY-SANIERES	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	-	1	1	0	3	
REALLON	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT-ANDRE-D'EMBRUN	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT-APOLLINAIRE	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT-SAUVEUR	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LE SAUZE-DU-LAC	4	4	4	0	1	4	1	0	4	3	0	0	3	1	0	0	1	-	1	1	0	14	
SAVINES-LE-LAC	6	6	6	0	0	6	3	0	4	3	2	0	1	0	0	0	0	-	4	6	0	16	
TOTAL	60	60	65	0	4	59	31	0	38	36	15	0	24	10	0	0	10	0	33	34	2	187	
Taux équipement PAV		100%				98%				60%				17%					55%				
		tot 69				tot 69				tot 39				tot 10					tot 36				

Le taux d'équipement des points d'apports volontaires (hors pro) ainsi que le ratio du nombre d'habitant par contenant sont donnés ci-dessous :

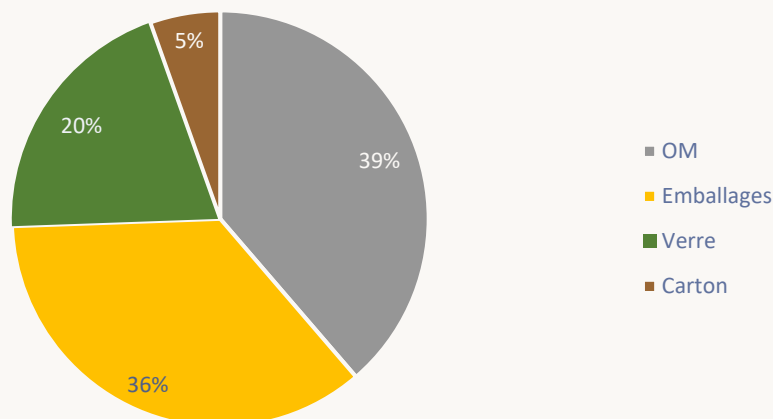
Données 2025	OM	MULTIMATERIAUX	VERRE	CARTON	BIODECHETS
Densité PAV (hab./PAV)	67	67	105	499	177
Densité PAV (hab. DGF/PAV)	107	106	168	796	282
Taux d'équipement des PAV (%)	100%	100%	63%	13%	38 %

MATÉRIELS DE PRÉCOLLECTE (HORS PRO) AU 31/12/2025

■ Conteneur semi-enterré ■ Conteneur enterré ■ Colonne aérienne



Répartition du matériels de pré-collecte (hors pro) en fonction du flux en 2025



2. Maintenance

La régie SMICTOM Serre-Ponçon assure la gestion, la maintenance et le renouvellement des conteneurs (colonnes aériennes, conteneurs enterrés et semi-enterrés).

En complément des opérations de maintenance courantes, les agents du service de la régie SMICTOM Serre-Ponçon ayant en charge la maintenance des conteneurs interviennent sur ces derniers dès lors qu'un dysfonctionnement est signalé. En 2022, un logiciel d'automatisation de la société UNICO a été développé pour les chauffeurs et l'agent de maintenance. Chaque problème lié à la pré-collecte (ex. casse conteneur) est remonté en direct par les chauffeurs via une tablette connectée en 4G/WIFI.

Un seul véhicule est dédié à cette activité : MAN TGE, un camion plateau équipé d'une grue.

3. Lutte contre les incivilités

Depuis de plusieurs années, une augmentation des dépôts sauvages aux abords des conteneurs est constatée. Afin de lutter contre ces incivilités, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a procédé à l'assermentation de certains agents. Depuis 2018, les infractions constatées font l'objet d'un procès-verbal, accompagné d'une facturation adressée au contrevenant.



4 agents assermentés afin de constater les dépôts sauvages



49 verbalisations émises

4. Lavage des conteneurs

En 2025, une campagne de lavage a été programmée au printemps. A cette occasion, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a procédé au nettoyage de l'ensemble des conteneurs d'ordures ménagères et de multimatériaux, en gestion directe à l'aide d'un camion équipé d'une unité de lavage.



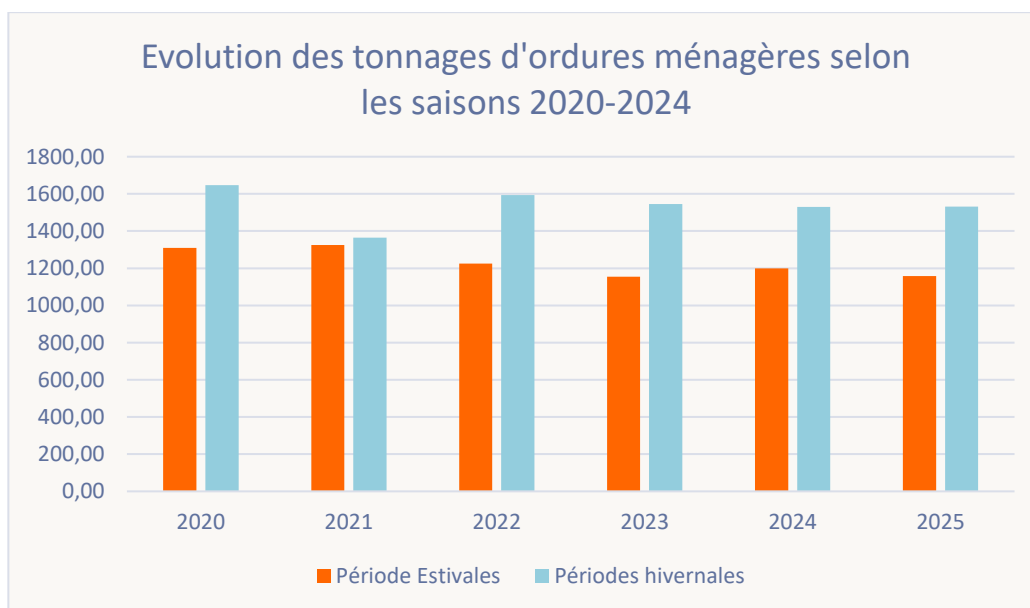
5. Tournées terrain

Les agents effectuent des tournées hebdomadaires ou journalières sur les PAV pour estimer les taux de remplissage dans le but d'optimiser les tournées de collecte. Par la même occasion, ils ramassent les dépôts au sol et les petits encombrants. A noter, la gestion des encombrants relève de la propreté urbaine, compétence des communes. Depuis 2023, les agents sont équipés de tablettes informatiques permettant de remonter en temps réel les données collectées et de déclarer des incidents sur le matériel de pré-collecte ou des incivilités.

Evolution

Par rapport à 2024, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont augmenté de 90 tonnes (+2,1%). Rapporté à l'habitant, cela représente une augmentation de 4 kg par habitant (+1,5%) entre 2024 et 2025. L'évolution s'est globalement stabilisée depuis 2023, avec une variation inférieure à 1% entre 2025 et 2023. De plus, la quantité d'OMr produite par habitant a diminué de 47% depuis 2010.

D'autre part, les tonnages d'OMr de la saison estivale ont diminués de 3% par rapport à 2024. Et ceux de la saison hivernale sont stables.



Exutoires

Les ordures ménagères résiduelles sont enfouies sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pralong. Cette installation est également exploitée en direct par la régie SMICTOM Serre-Ponçon. Elles sont compactées et saupoudrées de terre journalièrement.

3. Multimatériaux

La collecte des emballages et papiers en mélange, également appelée « multimatériaux », est déployée sur le territoire depuis 2010. L'ensemble des points d'apport volontaire est équipé d'au moins un conteneur dédié aux emballages et papiers, garantissant ainsi l'accès au tri sélectif pour tous les usagers.

L'extension des consignes de tri a été mise en place à l'échelle du département des Hautes-Alpes en 2019. Les déchets non conformes aux consignes de tri (textiles, bois, DEEE, etc.) sont quant à eux considérés comme des refus de tri. Leur traitement et leur élimination engendrent un coût supplémentaire pour la collectivité, d'où l'importance de maintenir ce taux de refus aussi faible que possible.

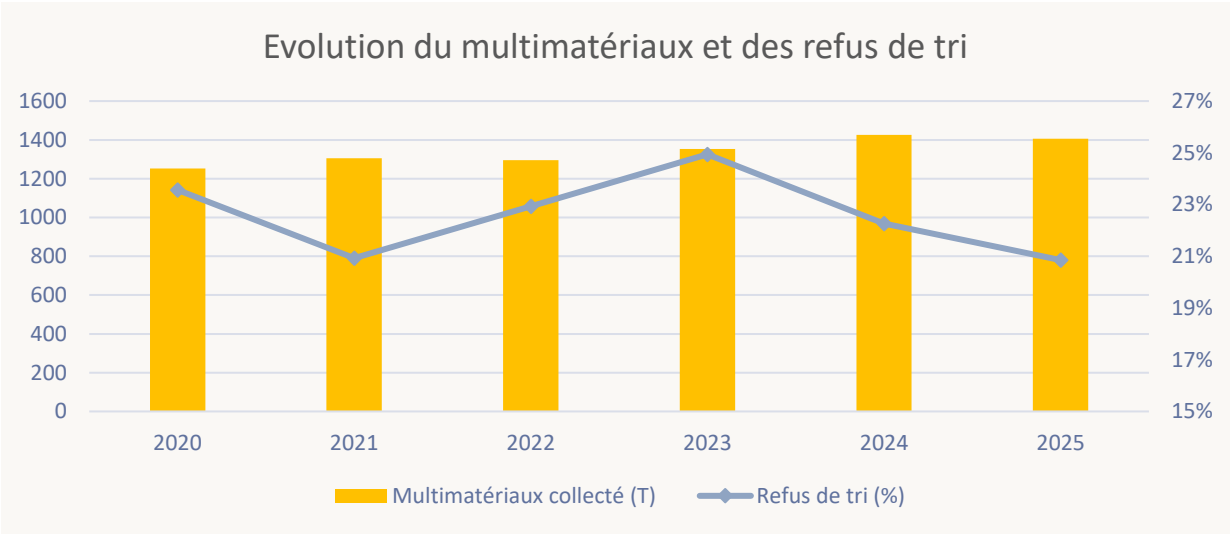
Tonnages

En 2025, le tonnage de multimatériaux est de 1 405 tonnes. Cela représente 83 kg/an/habitant permanent et 52 kg/an/habitant DGF.

Evolution

Jusqu'en août 2024, les cartons étaient collectés conjointement avec les emballages dans le cadre des tournées multimatériaux. Depuis septembre 2024, une collecte spécifique dédiée aux cartons a été réinstaurée pour des raisons techniques. Afin de permettre une comparaison cohérente de l'évolution des tonnages, les quantités de cartons collectées séparément doivent donc être réintégrées au tonnage annuel des multimatériaux.

Les tonnages de multimatériaux et de cartons issus de la collecte ont augmenté de 38 tonnes (+2,6%) entre 2024 et 2025. Concernant les refus de tri, ceux-ci poursuivent leur baisse, passant de 22,3% en 2024 à 20,9% en 2025.



Exutoires

Les déchets multimatériaux sont amenés au centre de tri de Manosque pour y être triés et stockés en balle. Les refus de tri quant à eux, sont valorisés en combustibles solides de récupération (CSR) depuis 2022.

4. Verre

La collecte du verre est effectuée par camion type « ampliroll » et benne. 63% des points d'apport volontaire (hors pro) sont équipés d'un conteneur à verre.

Tonnages

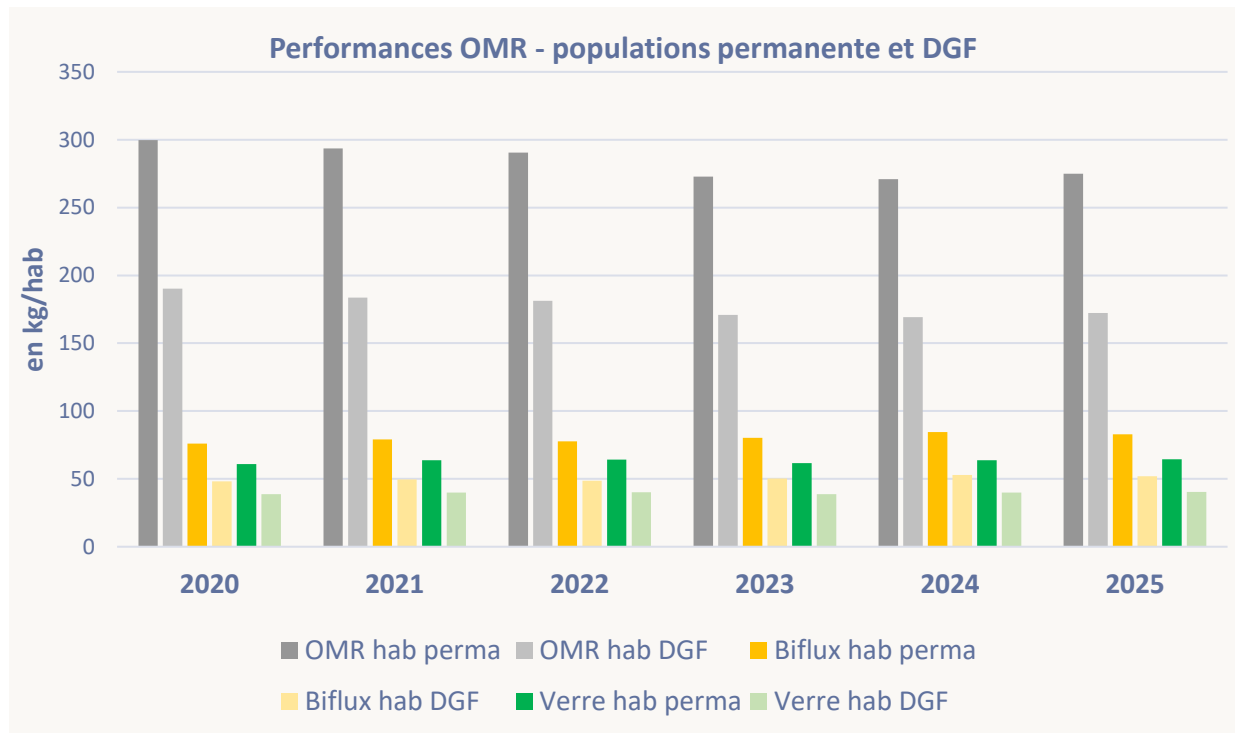
En 2025, 1 091 tonnes de verre ont été collectées sur le territoire de la CCSP. Cela représente 64 kg/an/habitant permanent et 40 kg/an/habitant DGF.

Evolution

Par rapport à 2024, les tonnages de verre ont augmenté de 15 tonnes, soit une hausse de 1,4%.

Les biodéchets collectés sont traités sur l'UPC (Unité de Production de Compost) de Pralong pour être valorisés directement sur le territoire.

7. Evolution des tonnages collectés



Les déchèteries

	2	Déchèteries
	11	Filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP)
 Déchèterie	4 284	Tonnes de déchets (hors gravats)
	253	kg/an/habitant permanent

La régie SMICTOM Serre-Ponçon gère deux déchèteries : une à Embrun et une à Savines-le-Lac. Pour garantir un service de proximité aux habitants de la commune de Chorges, les caturiges sont orientés vers la déchèterie de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) avec laquelle la régie SMICTOM Serre-Ponçon a convenu d'une convention d'utilisation.

1. Accueil aux usagers

Déchèterie de Pralong à Embrun

La déchèterie d'Embrun est située sur la zone d'activité de Pralong, à Embrun (05200). Elle est très fortement fréquentée notamment en période estivale avec environ 200 passages/ jour.



Depuis 2023, les horaires d'ouverture de la déchèterie sont fixes. La déchèterie est désormais ouverte toute l'année de la manière suivante :

EMBRUN	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h – 12h	Fermée	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h
Après-midi	14h – 17h		14h – 17h	14h – 17h	14h – 17h	14h – 17h	Fermée

Déchèterie de la Paroisse à Savines-le-Lac

La déchèterie de Savines-le-Lac est située sur la zone d'activité de la Paroisse, à Savines-le-Lac (05160).

La déchèterie est isolée et moins fréquentée que celle d'Embrun.

Depuis 2023, les horaires d'ouverture de la déchèterie sont fixes. La déchèterie est désormais ouverte toute l'année de la manière suivante :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h-12h	8h-12h	8h-12h	Fermée	8h-12h	8h-12h	Fermée



2. Filières en déchèteries et exutoires

Filières de bas de quai

En 2025, il y a 10 filières de bas de quai :

Catégories de déchets	Eco-organisme (si filière REP)	Transport	Traitement
Pneumatiques	ALIAPUR	TFM Pneus	Recyclage
Déchets Verts	-	PAPREC / Régie SMICTOM Serre-Ponçon	Compostage
Encombrants	-	Régie SMICTOM Serre-Ponçon	Enfouissement ISDND de Pralong
Cartons Bruns	CITEO	VEOLIA	Recyclage
Gravats	-	Régie SMICTOM Serre-Ponçon	Enfouissement ISDND de Pralong
Mobilier, jouets, brico-jardin	ECOMAIISON	VEOLIA	Recyclage
Bois	- / VALOBAT	VEOLIA	Recyclage
Métaux	-	LELIEVRE RECYCLAGE	Recyclage
Plastiques Multi-REP	Multi-REP	-	Recyclage
Plâtre	VALOBAT	VEOLIA	Recyclage

Filières de haut de quai

Il y a 17 filières de haut de quai :

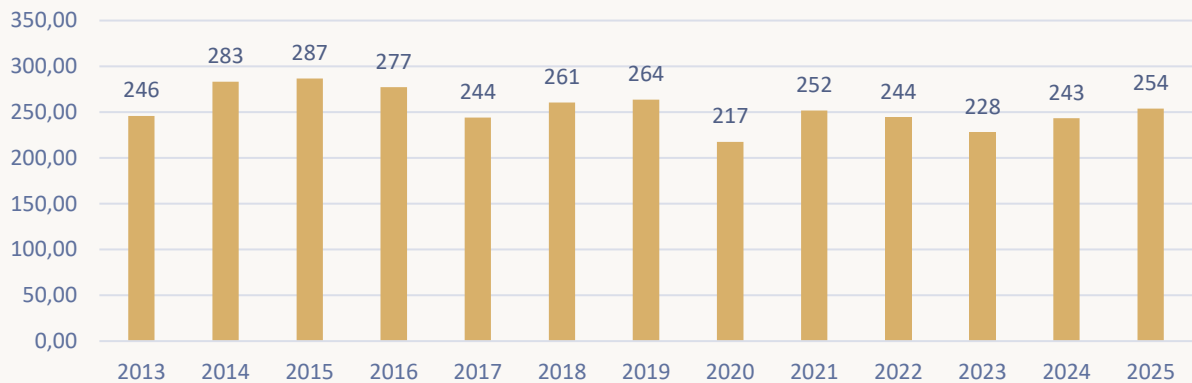
Catégories de déchets	Eco-organisme (si filière REP)	Transport	Traitement
Batterie	-	LELIEVRE RECYCLAGE	Recyclage
Lampes et tubes fluorescents	ECOSYSTEM	VEOLIA	Recyclage
D3E – Déchets Electroniques, Electroménagers, et Electriques	ECOSYSTEM	VEOLIA	Recyclage
Piles	COREPILE	VEOLIA	Recyclage
Cartouches d'encre	LVL	Transporteur JEFECO	Réemploi/réutilisation
Huile Moteur	-	FAURE COLLECTE	Recyclage
Huiles Alimentaires usagées	-	OLEOVIA	Biocarburant
Déchets dangereux : Acides, Solvants, Aérosols, EVS, Pâteux, comburants, filtre à huile, Autres liquides, Phytosanitaires	ECO-DDS	SPUR	Incinération avec récupération d'énergie
Déchets dangereux HORS ECO-DDS	-	SPUR	Incinération avec récupération d'énergie
Textile	RE-FASHION	Les Fils d'Ariane	Réemploi/réutilisation
DASRI	DASTRI	-	Incinération avec récupération d'énergie
Chalet du réemploi	-	Ressourcerie de Pralong	Réemploi/réutilisation
Articles de sport et loisir	ECOLOGIC	TRIALP	Recyclage
Articles de brico-jardin thermiques	ECOLOGIC	TRIALP	Recyclage
Menuiseries	VALOBAT	VALORSOL	Recyclage
Laines de verre	VALOBAT	PAPREC	Recyclage
Laines de roche	VALOBAT	PAPREC	Recyclage

3. Tonnages des déchèteries

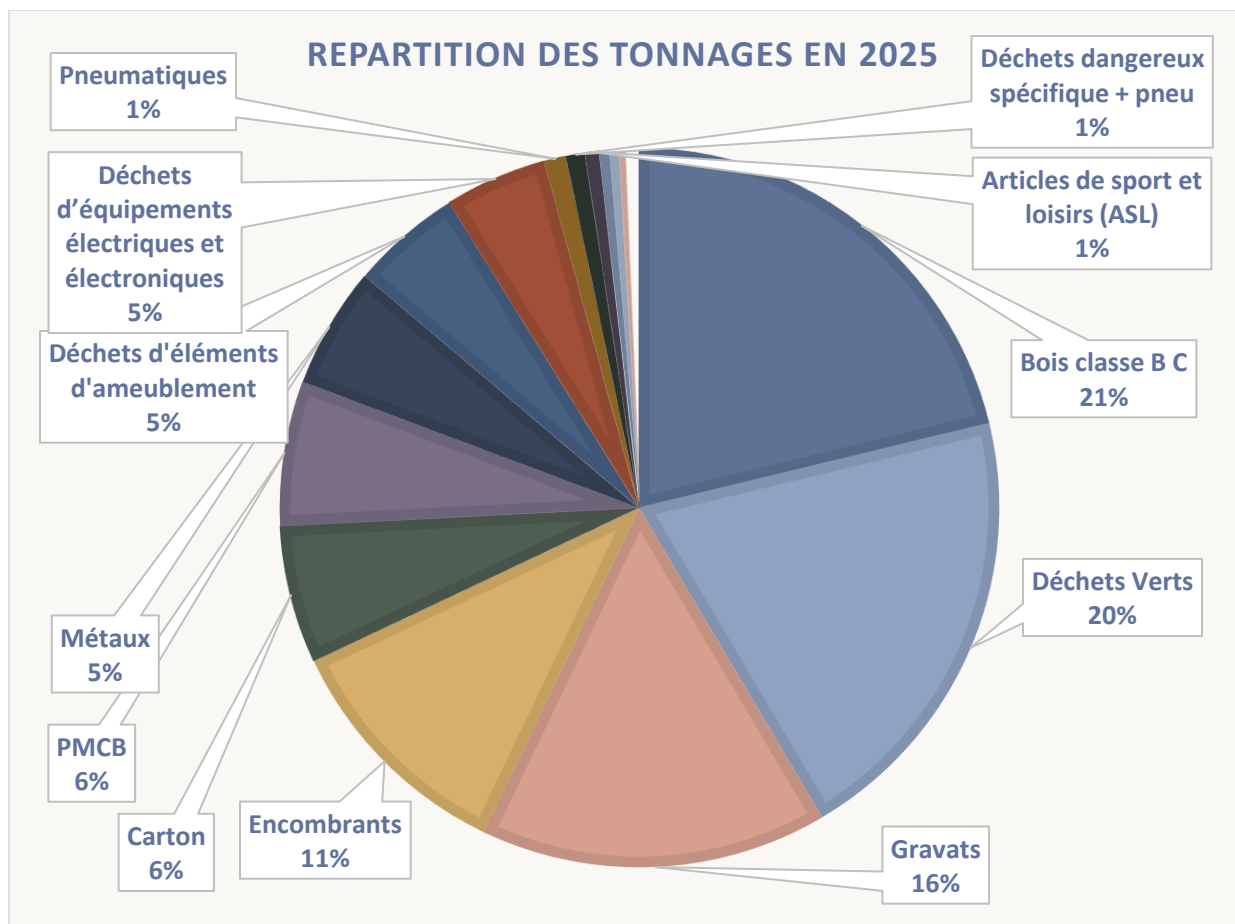
En 2025, 4 284 tonnes (hors gravats) de déchets ont été réceptionnées en déchèteries, tonnage en hausse par rapport à 2024 (+4,5%).

Les déchets recueillis sur la déchèterie de l'Avançon (Convention CCSP/CCSPVA destinée aux habitants de Chorges) ne sont pas présentés dans ce rapport.

Evolution des tonnages en déchèterie (total hors gravats par habitant permanent)



Les déchets les plus apportés en déchèterie en 2025 sont le bois (21%), les déchets verts (20%), les gravats (16%) et les encombrants (11%).



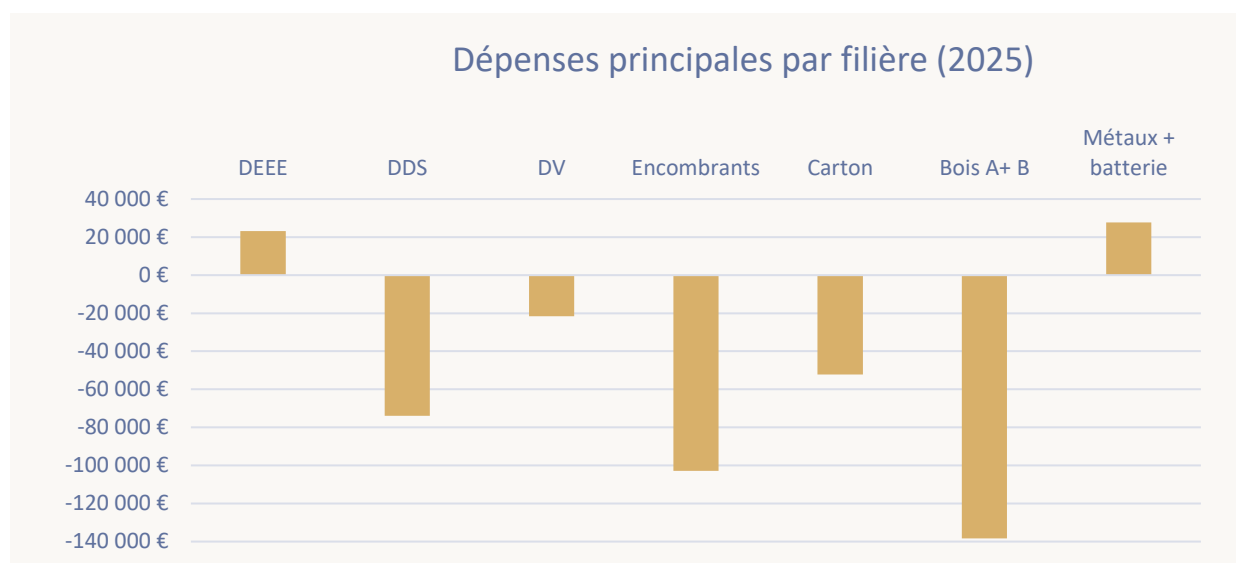
4. Les coûts d'exploitation

En 2025, les principaux coûts d'exploitation des déchèteries sont liés à l'enfouissement des encombrants et à la filière bois qui représente, comme l'année dernière, une part plus importante que les encombrants.

L'évolution de la filière bois s'inscrit dans le contexte de la mise en place de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) à partir de mi-2024. Cette évolution s'est accompagnée de nouvelles consignes de tri et d'une réorganisation des flux en déchèteries. La filière plâtre est quant à elle désormais prise en charge dans le cadre de cette REP.

Une hausse des coûts de la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) (hors filière REP) est également constatée en 2025. Cette augmentation s'explique par une progression des tonnages collectés, entraînant de fait, une hausse des dépenses de traitement.

A l'inverse, le traitement des déchets verts ne figure plus parmi les principaux postes de dépenses des déchèteries. L'ouverture de l'Unité de Production de Compost (UPC) en avril 2025, permet désormais de traiter localement les déchets verts issus des déchèteries, réduisant ainsi les coûts associés à leur évacuation.



5. La fréquentation

Depuis 2021, la fréquentation n'est plus comptabilisée en raison d'une boucle magnétique endommagée. D'après les agents de déchèterie, la fréquentation estimée n'a pas diminué.

En 2020, 40 182 véhicules ont été accueillis.



3. Evolution

Depuis 2018, les quantités de déchets enfouis sont en diminution, avec une baisse de 22% à périmètre constant (hors tonnages extérieurs de 2018 et en intégrant les tonnages de Charges afin de disposer d'un territoire de référence identique). Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte des ordures ménagères de Charges est assurée par la régie SMICTOM Serre-Ponçon. Entre 2024 et 2025, les tonnages enfouis sont restés relativement stables, avec une légère augmentation de 14 tonnes, soit +0,3%.

Conformément à l'article 18 de l'arrêté préfectoral, un relevé topographique de la surface et du volume occupé par les déchets est effectué chaque année. Les mesures effectuées par un géomètre expert montrent qu'entre le 11 décembre 2024 et le 16 décembre 2025, 7 280 m³ de déchets ont été apportés sur le site. Au 16 décembre 2025, le volume de stockage encore disponible est estimé à environ 37 000 m³.

4. Traitement du biogaz



La dégradation dans le temps du déchet produit des gaz (CH₄, CO, ...) appelés biogaz. Depuis fin 2019, la chaudière de valorisation est à l'arrêt pour des raisons techniques.

La torchère, d'une capacité de 150 m³ située Nord-Est du site, est louée et entretenue via la société GRS Valtech. Elle a fonctionné 8 003 heures en 2025 (soit 91% d'utilisation). Les « arrêts torchère » sont liés à des pannes, à sa maintenance et à quelques coupures générales de courant. Dès le mois de février, le débit de la torchère a été baissé à 70 m³/h et depuis juillet, elle est réglée sur 50 m³/h. Elle a donc brûlé sur l'année 2025, 464 101 m³ de biogaz.

5. Traitement des lixiviats

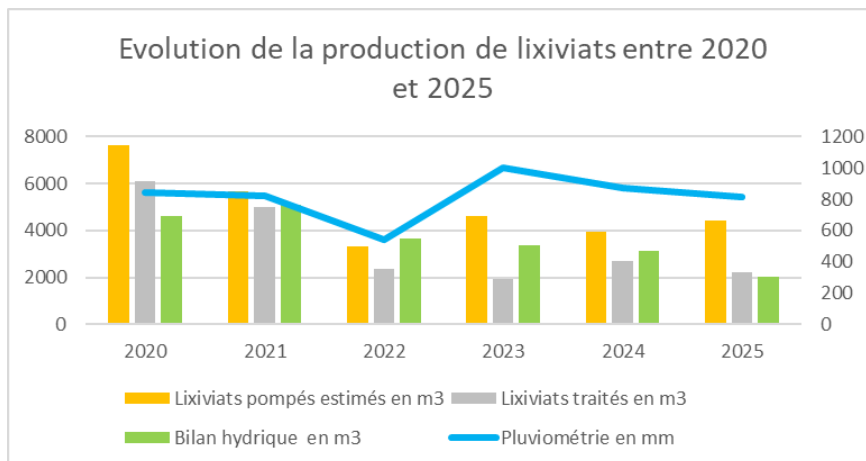
En 2025, 2 230 tonnes de lixiviats ont été traitées pour un coût de 166 825 €TTC.

Selon le calcul du bilan hydrique sur l'année 2025, la production de lixiviats du site s'élève à environ 2 006 m³ contre 3 129 m³ en 2024.

Le volume réellement collecté dépend des éléments suivants :

- Les conditions météorologiques réellement rencontrées ;
- Le volume de lixiviats qui sera réinjecté dans les différentes zones ;
- La rétention qui s'opère au sein du massif de déchets ;
- L'incertitude sur l'estimation de l'évapotranspiration ;
- Le volume de lixiviats situé au sein du massif de déchet au démarrage de l'année considérée ;
- Les éventuels dysfonctionnements en cours d'exploitation.

La régie SMICTOM Serre-Ponçon a estimé le volume pompé sur 2025 à 4 411 m³ pour un volume traité de 2 230 m³ sachant que le bassin de stockage est rempli à 75% au 31/12/2025. Les écarts entre les résultats du bilan hydrique et la réalité s'expliquent principalement par le stock de lixiviats présent au sein du massif de déchet et par le calcul théorique du volume de lixiviats pompé. Afin de remédier à cet écart, un compteur a été installé sur le réseau lixiviats.



6. La surveillance de site

Afin de garantir l'absence de nuisances environnementales, des analyses de surveillance sont pratiquées régulièrement.

Nuisances visuelles

En 2025, l'opérateur du site a ramassé les envols sur environ 27 heures pour un volume total ramassé de 12 m³. En complément de ce ramassage régulier plusieurs campagnes de ramassage d'envols ont été organisées en 2025 en binôme.

Pour information afin de limiter les envols, la zone d'exploitation est limitée en surface et est régulièrement recouverte de matériaux d'exploitation (Terre). En 2025, les matériaux d'exploitation (talus + saupoudrage) représentent un tonnage de 1 536 tonnes.

Contrôles

Des inspections inopinées du site ont eu lieu en 2025 (inspection du site et des analyses par la DREAL ; contrôle du rejet de la torchère par SOCOTEC, contrôle ERI par EUROFINS). Les résultats de ces inspections sont sans objet.

7. Travaux et aménagements

Plusieurs travaux et aménagements ont été réalisés :

Quai de déchargement

Un nouveau quai provisoire a été créé pour mieux accueillir nos camions en avril 2025. Nous avons donc demandé à Securitas technology de nous déplacer et régler à nouveau la caméra thermique.

Réfection du réseau biogaz

L'entreprise L.E.S a continué la réfection du réseau biogaz sur les 50m restant. Les colliers ont été changés pour limiter les fuites de biogaz.

Afin d'avoir accès sur la partie Est extérieur du site, la conduite de biogaz qui arrive à la torchère a été déplacée au plus proche de la torchère et enterrée.

Travaux bassins ERI

En 2023, la crue du Bramafan a emporté le chemin d'accès aux bassins ERI et le torrent est passé dans les bassins, en affouillant le pied de talus de l'ISDND.

Les bassins ont été réhabilités en 2024, il restait le raccordement de la cuve de secours du bassin à lixiviats et la clôture qui ont été fait en novembre 2025. La pompe de la cuve de secours du bassin à lixiviats a été testée lors de sa remise en fonctionnement.

Pose des filets anti-envols

En décembre 2025, 55m de filet anti-envols ont été posés autour de la zone d'exploitation.

Tranchée lixiviats

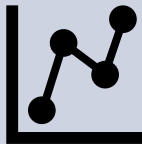
En octobre 2025, suite à une nappe perchée de lixiviats dans le site d'exploitation grandissante, deux tranchées de drainant ont été réalisées pour diriger les lixiviats vers notre puits central.

Travaux divers

Pose d'une échelle pour accéder à la vanne du 2^{ème} bassin ERI en toute sécurité.

En avril 2025, lors de la vérification annuelle du portique, la société BERTIN nous a signalé le dysfonctionnement d'un capteur. Ce portique date de 2008 (ouverture du site), et le choix a été de changer ce portique dans sa totalité.

Le traitement des déchets : L'UPC



824 T De déchets verts traités sur l'UPC

16 T De biodéchets issus de la collecte, traités sur l'UPC

26 T De biodéchets extérieurs traités sur l'UPC

L'Unité de Production de Compost (UPC) de Pralong, inaugurée en juin 2025, permet de traiter localement les biodéchets issus de la collecte, ainsi que les déchets verts issus des déchèteries du territoire. Cette plateforme pourra traiter à terme, 1 600 tonnes de déchets verts, 500 tonnes de biodéchets issus de la collecte sur le territoire et 500 tonnes de biodéchets extérieurs au territoire.



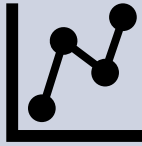
Juin 2025 a marqué l'inauguration de l'UPC et sa mise en service. Les premiers déchets verts des déchèteries du territoire ont pu être accueillis et traités à partir de mi-avril, suivis des premières collectes en bacs grutables à partir de septembre 2025. Cela a représenté 824 tonnes de déchets verts (depuis avril 2025), 16 tonnes de biodéchets issus de la collecte (depuis septembre 2025) et 26 tonnes de biodéchets extérieurs provenant du SMITOMGA, accueillis sur l'UPC depuis décembre 2025.

Depuis novembre 2025, les professionnels et communes du territoire peuvent, après signature d'une convention auprès de la régie SMICTOM Serre-Ponçon, déposer leurs déchets verts directement sur l'UPC, aux horaires prévus : de 8h30 à 12h les mardis et vendredis pour les déchets verts et les jeudis matin de 8h30 à 12h pour les biodéchets issus de la collecte.

Le 21 janvier 2026, l'UPC a obtenu son agrément sanitaire, garantissant notamment un processus d'hygiénisation reposant sur une montée en température de la matière à 65°C pendant 3 jours. La plateforme vise par ailleurs un objectif de qualité avec 0% d'indésirables dans les apports.

En 2025, environ 40 tonnes de compost ont ainsi été produites.

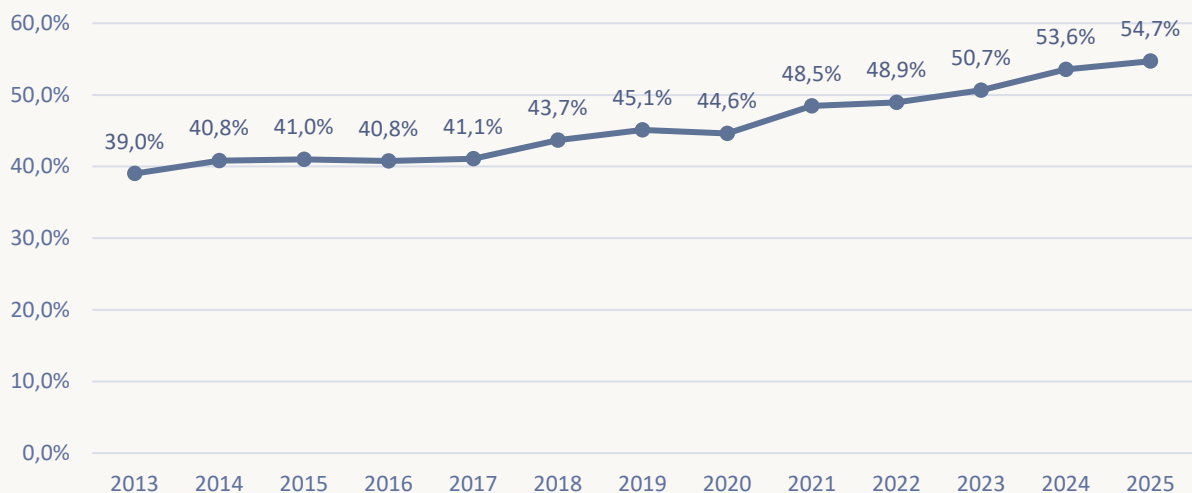
Le traitement des déchets : Taux de valorisation



54,7 % Taux de valorisation DMA (hors gravats) en 2025
+ 2,1 % Evolution entre 2024 et 2025

Le taux de valorisation des déchets est le rapport entre la quantité de déchets valorisés et la quantité totale de déchets produits. La valorisation est définie comme étant « le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie » (loi du 13 juillet 1992).

Taux de valorisation DMA hors gravats



Le taux de valorisation des DMA (hors gravats) est globalement en augmentation depuis 2013, avec une évolution de 2,1% entre 2024 et 2025 pour atteindre un taux de 54,7% en 2025.

Partie 2

Les indicateurs économiques et financiers



Les indicateurs financiers



4 966 684 €TTC
Dépenses de fonctionnement

1 728 982 €TTC
Recettes de fonctionnement

3 730 600 €TTC
Dépenses d'investissement

3 078 837 €TTC
Recettes d'investissement

3 767 094 €TTC
TEOM

341 343 €TTC
RSEOM

527 298 €TTC
Soutiens éco-organisme

93 863 €TTC
Rachats matières

1. Le financement du service public

La TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour financer la gestion des déchets sur son territoire, la régie SMICTOM Serre-Ponçon perçoit le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par l'intermédiaire du budget général de la Communauté de communes.

La TEOM est une taxe prélevée sur la taxe foncière qui s'applique à toute propriété bâtie soumise à cette dernière. Elle est la principale source de financement du service de gestion des déchets.

En 2021, les élus ont voté la TEOM un taux de 11.50 %.

La RSEOM : redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

La régie SMICTOM Serre-Ponçon applique cette redevance spéciale depuis le 1er janvier 2001. Face à des quantités croissantes de déchets non ménagers, il s'agissait à la fois de respecter l'obligation réglementaire, de mettre en place une meilleure gestion du service d'élimination des déchets non ménagers et de faire prendre conscience aux producteurs de leur responsabilité en matière de déchets. Les montants de cette redevance sont fonction de la nature de l'activité exercée.

La facturation en déchèterie

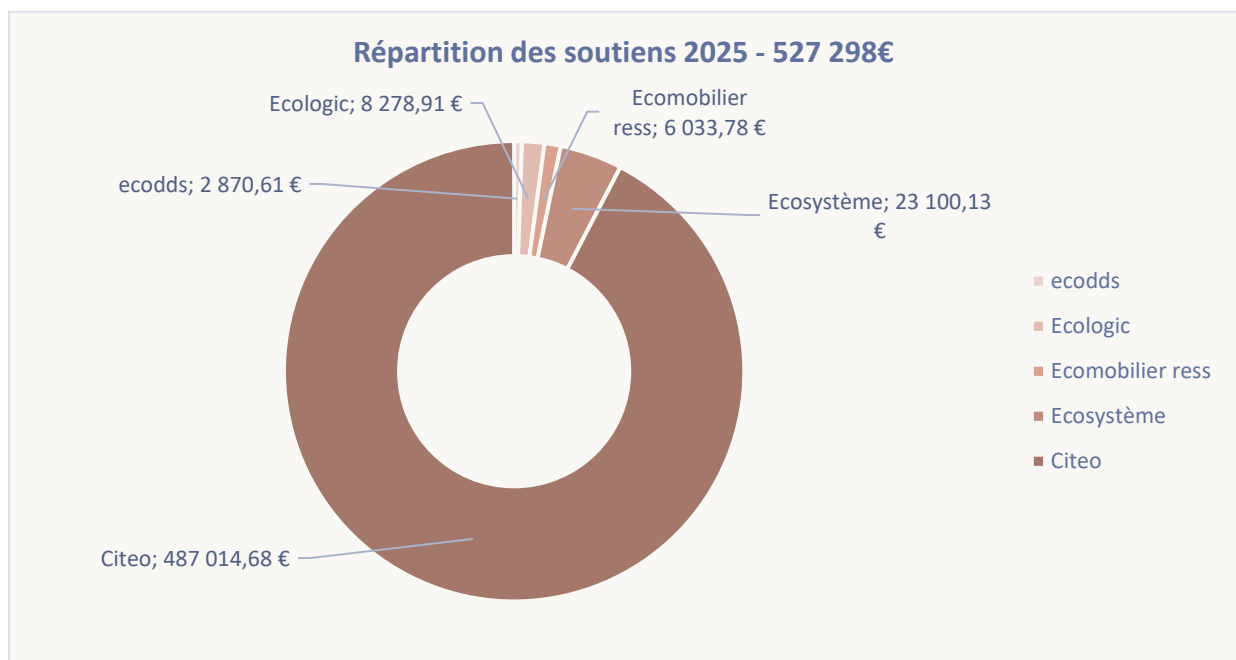
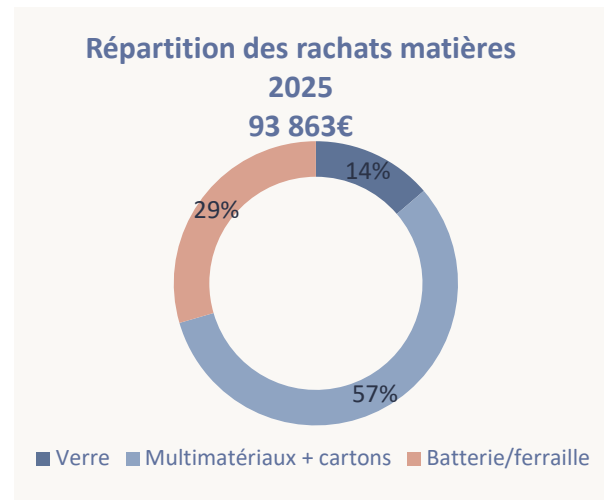
L'accès aux déchèteries du territoire est gratuit, dans la limite de 1m³ par semaine, et dans le périmètre d'une REP (PMCB, DEA, etc.). Pour les ménages et les professionnels, les dépôts supérieurs à ce volume sont facturés en fonction de la nature du déchet.

Matériaux	Tarifs € HT
Encombrants	30 € /m³
Déchets verts	13 € /m³

Les soutiens et rachats matières

CITEO soutient les collectivités dans le financement de leur collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages.

Années	2025	Variation 2025/2024
Rachats matières	93 863,17 €	-12%
<i>Verre</i>	<i>12 884,34 €</i>	<i>-51%</i>
<i>Multimatériaux & cartons</i>	<i>53 293,27 €</i>	<i>17%</i>
<i>Batterie/ferraille</i>	<i>27 685,56 €</i>	<i>-20%</i>
Soutiens	527 298,11 €	-14%
<i>ecodds</i>	<i>2 870,61 €</i>	<i>19%</i>
<i>Ecologic</i>	<i>8 278,91€</i>	<i>-</i>
<i>Ecomobilier ress</i>	<i>6 033,78 €</i>	<i>-</i>
<i>Ecosystème</i>	<i>23 100,13 €</i>	<i>-8%</i>
<i>Citeo</i>	<i>487 014,68 €</i>	<i>-13%</i>



Les subventions

Subventions de fonctionnement

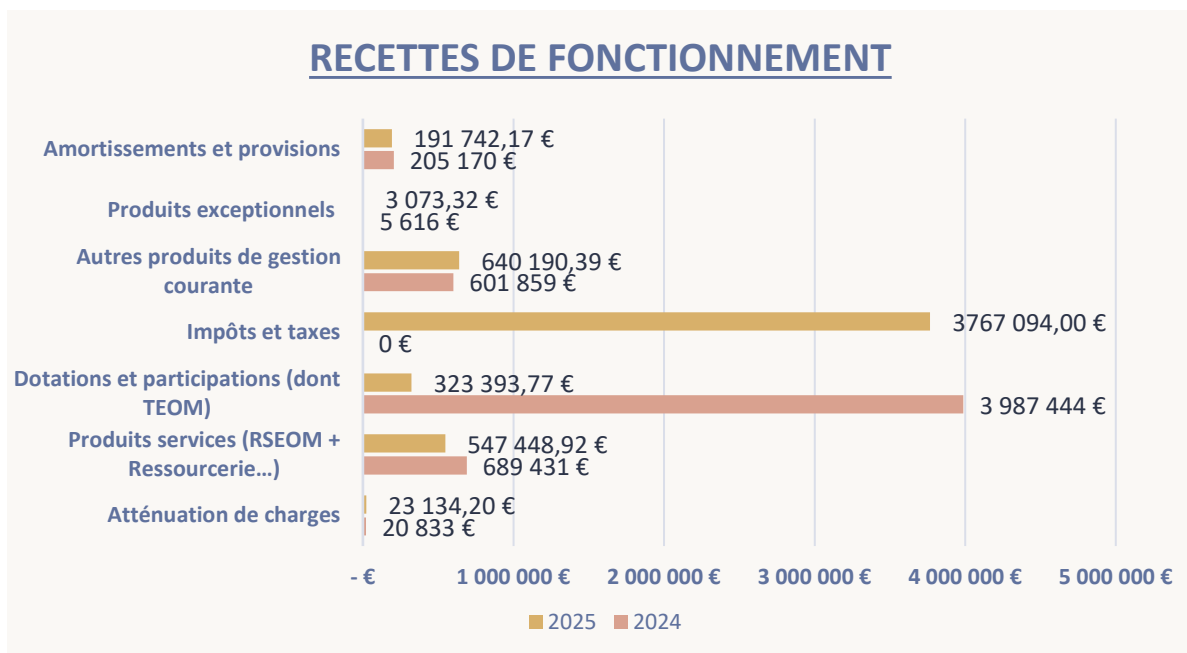
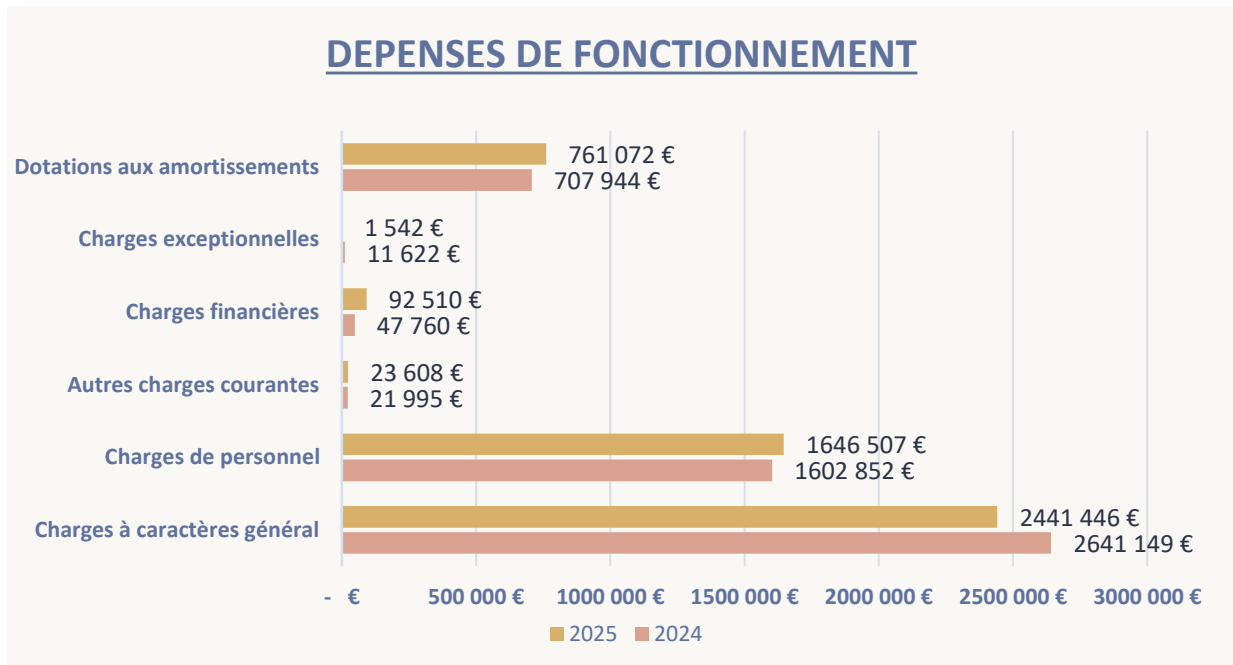
Nature du programme	Financier	Subvention perçue en 2025
ASP aides aux postes Ressourcerie	Etat - Département	181 396 €
Aide au fonctionnement pour la Ressourcerie	Département	24 772 €
Programme de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)	Autre	68 592 €
Prévention	Région / ADEME	48 632 €
Total subventions de fonctionnement 2025		323 394 €

Subventions d'investissement

Nature du programme	Financier	Avancement	Subvention perçue en 2025
Ressourcerie	Autre	-	32 991 €
Collecte des biodéchets	Région Sud / Autre	Solde	59 408 €
Compostage individuel et collectif	Région Sud / Autre	-	109 995 €
Déchèteries	Région Sud	Solde	50 000 €
Plateforme de compostage UPC	Région / ADEME	-	836 725
Total subventions d'investissement 2025			1 089 119 €

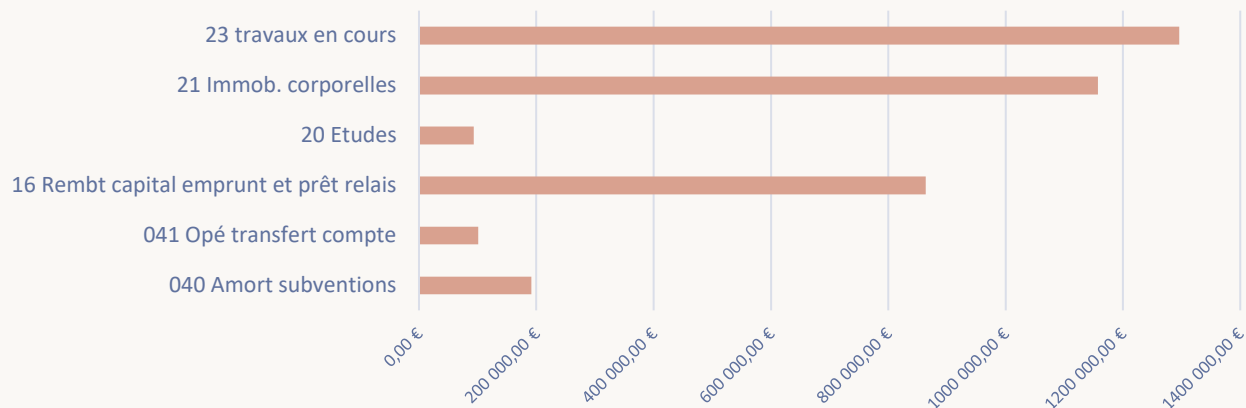
2. Budget et coût du service

Dépenses et recettes de fonctionnement

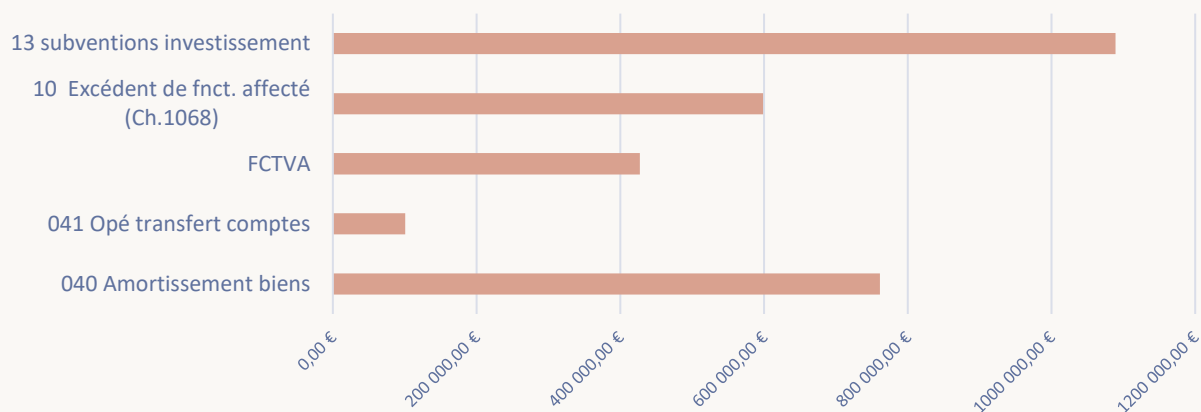


Dépenses et recettes d'investissement

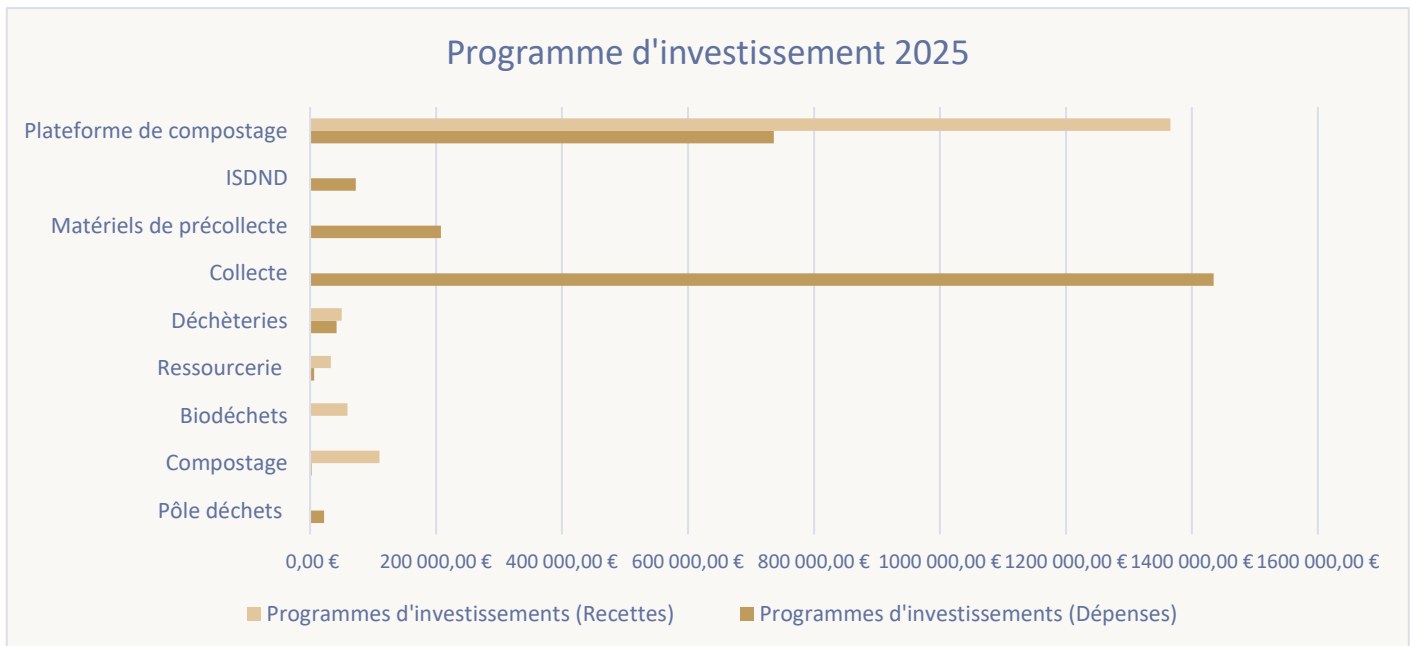
Dépenses d'investissements 2025



Recettes d'investissements 2025



Programmes d'investissements



Prestations de services (marchés)

Prestataires	Objet du marché	Fin du marché	Montant TTC 2024	Montant TTC 2025	Variation 23-24
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché 2024-04 Lot 1 Multimatériaux	31/12/2028	546 226 €	529 715 €	-3,0%
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché 2024-05 Lot 2 Verre	31/12/2028	34 975 €	33 101 €	-5,4%
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2025-02 Lot 1. CARTON	31/07/2029	45 127 €	52 149 €	15,6%
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2025-02 Lot 2. COMPACTEURS	31/07/2029	24 467 €	26 565 €	8,6%
SPUR Environnement	Déchets Dangereux Marché M2025-02 Lot 3. DDS	31/07/2029	66 434 €	73 973 €	11,3%
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2021-01 Lot 1. BOIS	30/09/2025	94 491 €	138 266 €	46,3%
CCSPVA	Conditions d'accès à la déchèterie d'Avançon	31/12/2028	136 921 €	132 374 €	-3,3%
ISDND : lixiviats	Traitement et transport Lixiviats	Annuel avec reconduction	193 688 €	166 826 €	-13,9%
ISDND : torchère	Location torchère	Annuel avec reconduction	26 400 €	26 400 €	0,0%
PAPREC	Prestation d'évacuation des déchets verts	31/01/2025	97 310 €	35 552 €	-63,5%
TOTAL			1 035 711 €	1 214 922 €	17,3%

Entre 2024 et 2025, les prestations de service ont augmenté d'environ 17%.

3. Coût des différents flux de déchets

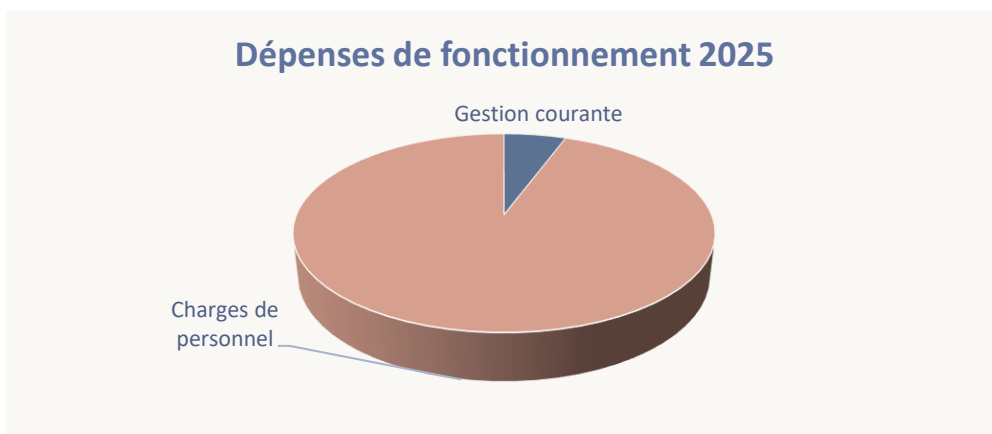
Une annexe à ce rapport annuel sera réalisée une fois la matrice des coûts renseignée. Elle comprendra le coût aidé du service public, ainsi que le coût des différents flux ramenés à la tonne.

4. Budget Ressourcerie

Dépenses

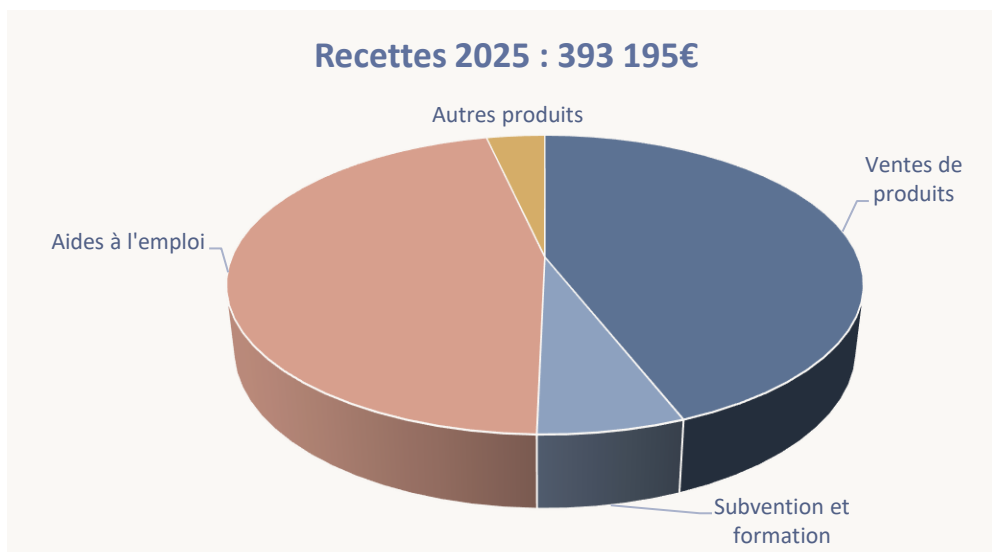
BUDGET	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	271 571 €	311 165 €	349 638 €	389 260 €	353 004 €
<i>Gestion courante</i>	26 251 €	15 377 €	22 970 €	29 986 €	19 954 €
<i>Charges de personnel</i>	245 320 €	295 788 €	326 668 €	359 274 €	333 050 €

Comme les années précédentes, les charges de personnel représentent plus de 90 % des charges de fonctionnement.



Recettes

La majeure partie des recettes de la Ressourcerie 2025 proviennent des aides au retour à l'emploi ainsi que des ventes de produits.



Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 005-200067742-20260709-2026071515-DE

Partie 3

Réalisations 2025

& Projets 2026



Réalisations 2025 et projets 2026

1. Nouveaux camions de collecte

En 2025, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a renforcé son parc de véhicules avec l'acquisition de deux nouveaux camions de collecte. Cet investissement permet de maintenir un niveau de service adapté aux besoins du territoire tout en améliorant la fiabilité du matériel utilisé pour les tournées de collecte.



2. Mise en service de l'Unité de Production de Compost (UPC) et de la plateforme d'exploitation

L'année 2025 a été marquée par la mise en service de l'Unité de Production de Compost (UPC), un équipement structurant pour le territoire permettant le traitement local des déchets verts et des biodéchets. La réalisation de ce nouvel équipement a également été l'occasion d'aménager des locaux dédiés aux opérateurs du site, comprenant un bureau et des sanitaires, afin d'améliorer les conditions de travail et l'exploitation quotidienne de l'installation.

Au-delà de la construction de l'installation de compostage, le projet a également permis de réorganiser les infrastructures d'exploitation de la régie SMICTOM Serre-Ponçon avec l'aménagement d'une nouvelle plateforme intégrant des bureaux, des vestiaires et sanitaires pour les agents, un tunnel de stationnement pour les véhicules de collecte ainsi qu'une aire de lavage.

L'inauguration de l'équipement a eu lieu en juin 2025, marquant l'aboutissement de plusieurs années de réflexion et de travaux.

3. Lancement de la collecte séparée des biodéchets

La régie SMICTOM Serre-Ponçon a déployé, en 2025, la collecte des biodéchets en bacs grutables sur des sites à forte production où le compostage n'est pas gérable en composteurs partagés. L'installation des bacs s'est faite au premier semestre 2025 et la collecte a débuté en septembre 2025. Les biodéchets ainsi collectés sont traités directement sur l'UPC.

4. Projet d'agrandissement des ateliers de la Ressourcerie

Un projet d'agrandissement de l'atelier bois et de l'atelier électronique a été initié en 2024. Grâce aux subventions à hauteur de 80% de l'ADEME, de la Région Sud et de l'éco-organisme ECOLOGIC, il permettra d'agrandir la surface de ces ateliers de 40m² et d'inclure une activité de sablage pour l'atelier bois. Les travaux débiteront à l'été 2026.



RAPPORT ANNUEL 2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Ce rapport annuel 2024 est établi conformément aux dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (Article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il est établi à destination de l'ensemble de ses communes et habitants.

Présenté en Conseil d'exploitation, puis en Conseil Communautaire, il fait l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres, par l'intermédiaire de son conseil municipal.

Crédit photo couverture : C. RUIZ

Régie SMICTOM Serre-Ponçon

20 route du Bramafan

05200 EMBRUN

<http://www.ccserreponcon.com>